



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Débat général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à M. Raúl Alfonsín, président de la République argentine, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

2. M. ALFONSÍN (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser mes félicitations personnelles pour votre élection, à l'unanimité, au poste élevé que vous occupez. Nous en ressentons une double satisfaction car vos qualités professionnelles et humaines bien connues contribueront certainement au succès des travaux de l'Assemblée générale et parce que vous représentez la Zambie, vous représentez l'Afrique, continent frère de l'Amérique latine dont nous partageons les espoirs et les exigences.

3. Je voudrais également adresser nos remerciements à M. Jorge Illueca, chef d'Etat du Panama et remarquable diplomate latino-américain qui, avec tant de talent, a présidé la trente-huitième session de l'Assemblée générale et envers lequel les Argentins ont des raisons toutes particulières d'être reconnaissants.

4. Nous voudrions souhaiter la bienvenue à l'Organisation au Brunéi Darussalam, dont l'admission met une nouvelle fois en évidence le caractère universel de cette instance.

5. Il y a 10 mois, lorsque l'Argentine est revenue à la vie démocratique, j'ai déclaré devant le Congrès de mon pays que la politique extérieure que nous allions élaborer serait la prolongation naturelle de notre politique intérieure. L'une et l'autre devraient se fonder sur les mêmes aspirations et, avant tout, sur un système de valeurs identiques. Et comme nous n'avons qu'une morale, nous n'avons qu'une politique.

6. Tout ce qui nous a poussés à la lutte politique, ces convictions intimes qui nous ont guidés et nous ont aidés au long de toutes ces années se fondaient, finalement, sur un ensemble de valeurs nécessaires à mon pays. Ces valeurs vont au-delà d'un peuple ou d'un territoire. Elles peuvent s'appliquer aux mesures que prend un gouvernement pour réglementer la vie politique intérieure, à la manière dont nous envisageons nos relations avec les autres Etats et aux positions que nous adoptons face aux problèmes de la communauté internationale.

7. Mais définir comme source de l'action politique un système d'éthique — car c'est bien de cela qu'il s'agit, en définitive — n'est pas uniquement un choix pour rassurer la conscience des dirigeants ni une façon de refuser les défis pratiques et concrets de notre époque. Il ne s'agit pas d'une position purement abstraite ou idéaliste, mais d'une notion fondamentale. C'est savoir pourquoi nous gouvernons. C'est savoir quelle société nous souhaitons pour nos pays. C'est savoir quel est le monde que nous recherchons pour l'humanité.

8. Si je me permets cette réflexion, c'est parce que je suis convaincu que l'ordre du monde, aujourd'hui, est dans une phase de déformation dangereuse. La preuve la plus simple en est qu'il existe des pays qui ne souhaitent pas pour le reste du monde ce qu'ils souhaitent pour eux-mêmes. Cela, à mon avis, est la conséquence du remplacement de la notion morale du monde par une notion fondée sur le pouvoir. Réflexion naïve, pourrait-on dire, mais voyons à quoi nous ont menés ces prétendues idées pragmatiques.

9. Il existe deux catégories de problèmes qui touchent notre monde dans son ensemble : la crise de l'ordre politique et la crise de l'ordre économique international.

10. Dans l'immédiat, nous constatons comment les raisons stratégiques ont tendance à définir de façon quasi exclusive les relations entre les Etats. A partir de telles conceptions stratégiques, une nouvelle étape a été entamée dans la course aux armements nucléaires, qui rend encore plus précaire et incertaine la frontière entre la paix et la guerre, c'est-à-dire la frontière entre la vie et la mort de l'humanité. Telle est la perspective tragique dont les plus puissants se rejettent mutuellement la responsabilité alors que la grande majorité des pays de la communauté internationale ne peuvent qu'en être de simples observateurs.

11. Les observateurs et les acteurs semblent s'appuyer sur deux systèmes de logique : la logique de la paix, qui répond aux arguments de l'éthique, et la logique de la course aux armements, qui est la conséquence d'une notion politique du pouvoir fondée sur la menace. Ce qui est grave, c'est que ceux qui suivent l'une n'écoutent pas ou n'entendent pas ceux qui suivent l'autre.

12. A quoi servent alors nos arguments s'ils ne peuvent convaincre les autres, précisément ceux qui disposent du pouvoir réel de modifier la situation ?

13. De quels éléments disposons-nous pour modifier, par nos arguments d'éthique, les arguments du pouvoir et de la menace ?

14. En réalité, tout semble parfois indiquer que notre rôle se limite à exprimer des demandes, éventuellement à dénoncer un tel état de choses. Cependant,

nous continuerons de lancer nos appels angoissés car nous savons qu'il est indispensable que notre voix s'exprime en permanence pour défendre la paix. Telle est la raison qui m'a amené à signer la Déclaration commune du 22 mai 1984 avec les chefs d'Etat ou de gouvernement de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suède [voir A/39/277]. Dans cette déclaration, nous disons être unis par la conviction qu'il ne doit pas y avoir d'autre guerre mondiale et que la marche vers le suicide universel doit être freinée et arrêtée. Le monde ne peut pas hésiter entre la guerre nucléaire dévastatrice et la paix. Nous devons déployer des efforts communs pour avoir une influence sur les événements présents et à venir.

15. Cette position sur la paix a toujours été celle de tous les gouvernements démocratiques de mon pays. Ainsi, dans la ligne tracée précédemment par le président Hipólito Yrigoyen, un autre de mes prédécesseurs, le président Arturo Frondizi, a déclaré en 1961, devant l'Assemblée générale réunie en sa seizième session :

« Invariablement, avec une constance exemplaire, la politique extérieure de l'Argentine a défendu les trois principes fondamentaux de la coexistence internationale : l'égalité juridique des Etats, la non-intervention dans les affaires intérieures et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes... »

« ... Nous nous sommes opposés à toute ingérence étrangère et à toute pression politique, économique, juridique ou idéologique d'un pays sur un autre. » [1018<sup>e</sup> séance, par. 8 et 9.]

16. Je crois en outre que le maintien de la paix englobe une réalité plus vaste dans laquelle nous ne sommes pas de simples spectateurs. En fait, dans notre monde, la paix n'est pas seulement mise en danger par les armements. L'ordre politique international n'est pas exclusivement caractérisé par le fait qu'il devient de plus en plus stratégique et militaire mais surtout parce qu'il devient chaque jour plus dépendant de l'ordre économique mondial.

17. Tout au long de ces décennies, nous avons assimilé la question politique à la tension entre l'Est et l'Ouest, alors que lorsque nous parlions de l'ordre économique, nous faisons allusion au rapport Nord-Sud. Je crois que si nous avons identifié deux types de tension distincts, une tension entre égaux et l'autre entre inégaux, elles ne sont cependant pas isolées l'une de l'autre. Aujourd'hui, nous pouvons même dire que la paix comme la sécurité peuvent être gravement modifiées par les grands déséquilibres mondiaux entre les pays riches et les pays en développement.

18. Dans un monde en développement caractérisé par l'instabilité et la tension sociale, les conflits nationaux sont devenus des centres d'attention pour les intérêts stratégiques. L'évolution du conflit économique et social au Sud attire les intérêts des grandes puissances. C'est ainsi que nos territoires deviennent des champs d'influence pour les deux parties. Cela a en premier lieu comme conséquence l'aggravation du conflit local, et même si ses caractéristiques restent purement nationales, le conflit devient de plus en plus influencé de l'extérieur. D'autre part, cette ingérence aggrave le conflit stratégique lui-même. C'est ainsi que l'équilibre du Nord, quoique instable et dangereux, a

comme contrepartie des affrontements dans le monde en développement.

19. Nous avons été et nous restons les témoins de ce mécanisme par lequel le conflit national est alimenté par le conflit stratégique, jusqu'à la désintégration dramatique de certaines nations. C'est ainsi que s'ajoute à nos propres problèmes un problème d'affrontement, dissimulé ou explicite, entre les grandes puissances sur un terrain tiers, un territoire tiers de confrontation : les pays du Sud, comme on les appelle.

20. En résumé, je crois que deux choses menacent la paix : d'une part, la course aux armements et l'affrontement stratégique direct entre les grandes puissances; d'autre part, l'instabilité, l'injustice et la misère que l'on rencontre dans le Sud. Nous pouvons agir de manière extrêmement limitée sur le premier élément, alors que pour le second nous en sommes les acteurs directs.

21. En tant qu'exemple de ce deuxième facteur, il suffirait d'indiquer la situation économique aujourd'hui extrêmement grave de certaines régions de l'Afrique due à une sécheresse persistante et à la carence de ressources matérielles indispensables pour obtenir une croissance et un développement autonome. L'Afrique doit recevoir l'appui solidaire de toute la communauté internationale pour surmonter cette crise aux conséquences imprévisibles.

22. Il ne s'agit pas uniquement de présenter des arguments pour convaincre les pays en développement mais de montrer que leur sort a une incidence directe sur le monde industrialisé.

23. Les raisons morales qui nous amènent à demander un ordre international plus équitable sont conformes aux raisons pratiques car un monde injuste est aujourd'hui plus que jamais un monde instable et peu sûr. La justice dans le Sud est actuellement plus que jamais une condition indispensable de la paix dans le Nord.

24. Le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77 ont clairement indiqué la situation d'injustice et d'instabilité que je viens de décrire. La communauté internationale dans son ensemble et les pays développés en particulier doivent faire la preuve de leur disposition à répondre aux propositions économiques et politiques élaborées par ces groupes d'Etats qui représentent les deux tiers de l'humanité.

25. J'ai dit que l'une des caractéristiques de notre époque est que les relations internationales deviennent chaque jour davantage des relations entre puissances plutôt que des relations entre sociétés. Mais je dois ajouter qu'il est également préoccupant à notre époque que l'ordre économique soit devenu uniquement un ordre financier.

26. Il s'agit de déformations dramatiques que nous devons empêcher, car un monde où la politique est remplacée par les arsenaux et l'économie par les finances est tout simplement un monde en danger. Nous ne pouvons pas accepter que l'avenir que nous recherchons pour l'humanité soit construit sur la raison des armes et de l'argent. C'est pourquoi j'insiste sur le fait que la renaissance éthique est une entreprise indispensable à notre civilisation.

27. Il est pénible de constater le retard de nos pays. Jusqu'à ces dernières années, nos exigences portaient sur l'amélioration des conditions commerciales et

techniques qui devaient nous permettre de combler un peu le fossé qui nous séparait des pays les plus avancés. Aujourd'hui, ce que nous voulons, c'est cesser d'être des exportateurs de ressources financières vers les pays industrialisés.

28. En Amérique latine, le produit par habitant en 1983 était de 10 p. 100 inférieur à celui de 1980. Nous avons donc reculé de six ans, puisque c'est le niveau que nous avons atteint en 1977. Les conséquences s'en font sentir largement sur le bien-être de nos populations. Elles sont accrues par la détérioration de nos revenus en raison de la chute des termes de l'échange extérieur.

29. C'est dans cette détérioration de nos économies qui ne peuvent pas utiliser pleinement leur potentiel productif, dans la réduction de l'emploi et du bien-être, que se trouve la véritable crise de la dette extérieure, une dette qui, l'année dernière, pour les seuls intérêts, a représenté près d'un tiers des exportations de la région.

30. Les engagements internationaux pris au cours de la première et de la deuxième décennies du développement, proclamées par les Nations Unies en 1961 et 1971, qui promettaient le transfert par les pays les plus avancés de 1 p. 100 de leur produit national vers les pays en développement, ont été oubliés.

31. Paradoxalement, on fait aujourd'hui exactement le contraire de ce à quoi on s'était engagé. Ce sont aujourd'hui les pays en développement qui doivent transférer une partie de leur produit national vers les pays développés. Et il ne s'agit pas de 1 p. 100 mais de 3 p. 100 par an, et souvent davantage.

32. C'est pour cette raison évidente — pour essayer de rétablir la raison et le bon sens dans l'ordre financier — que nous avons, en Amérique latine, présenté le dialogue comme une nécessité, le dialogue entre les pays plus riches et les nôtres, le dialogue sur les questions qui ont le plus d'influence sur l'ordre financier et la stabilité de nos pays : la question de la dette extérieure. Nous pensons que cette dette, non seulement a une influence sur les pays débiteurs mais de plus, en raison de son poids politique, touche également directement les pays créditeurs.

33. Nous pensons que si tout dépendait de la manière dont on essaie aujourd'hui de régler ce problème, nous ne pourrions pas trouver de solution définitive et sûre. C'est une question qui n'a déjà plus aucun rapport avec la manière dont elle se présentait au début des années 70. Cependant, les solutions qui nous sont présentées restent les mêmes. Seule une volonté politique commune pourra permettre de mettre en œuvre des solutions nouvelles pour régler un problème qui n'est plus un problème traditionnel.

34. La question de la dette est aujourd'hui intimement liée au destin politique et social de nos pays. Etant donné qu'elle a une incidence sur l'ensemble de la région, elle compromet la stabilité en Amérique latine.

35. Les réunions de Quito, de Carthagène et de Mar del Plata cette année ont montré au mieux la gravité de la situation. Elles ont également montré notre prudence et notre sens de la mesure, qui se sont traduits par un appel au dialogue avec les pays créditeurs. Nous espérons que cet appel sera suivi d'une réponse positive car le dialogue n'est pas, comme certains l'ont

dit, l'affrontement. Au contraire, il y a affrontement lorsqu'on refuse le dialogue. Nous pensons que la logique et l'expérience politique le montrent.

36. Il sera peut-être possible, à partir de cette question concrète, de faire en sorte que les aspirations à ce fameux dialogue Nord-Sud, si souvent formulées mais qui jusqu'à présent n'ont pas pu déboucher sur des applications pratiques, puissent se concrétiser.

37. Cet appel à la paix que lance aujourd'hui la démocratie argentine possède l'autorité que nous confère notre action décisive pour la maintenir dans des événements où nous jouons un rôle direct.

38. Dans l'un de ces conflits, celui que nous avons avec la République du Chili, mon pays a résolument progressé. Dans le cadre de la médiation de S. S. le pape Jean-Paul II, médiation à laquelle nous accordons une très grande importance et dont nous lui sommes très reconnaissants, mon gouvernement a manifesté sa ferme volonté de trouver une solution équitable pour mettre fin à une controverse vieille d'un siècle. Des paroles de paix qui se traduisent en des mesures de paix, grâce au dialogue et à la négociation, voilà ce que nous pouvons montrer à la communauté internationale.

39. Pour ce qui est de l'autre conflit, celui que nous avons avec le Royaume-Uni à propos des îles Malvinas, Sandwich du Sud et Géorgie du Sud, notre volonté et notre décision de négocier se sont heurtées à l'intransigeance.

40. Une partie du territoire argentin est soumise depuis bientôt 150 ans au régime colonial que lui imposait le Royaume-Uni. Cette situation injuste et illégale, jamais approuvée par l'Argentine, pèse de façon permanente sur sa vie nationale.

41. La mission qui consiste à récupérer pour notre patrimoine les îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud, nous a été transmise par les générations d'Argentins qui se sont succédé jusqu'à nos jours et ce processus se poursuivra jusqu'à ce que l'objectif soit atteint. Il n'y a aucun doute à ce sujet, car il s'agit d'une cause à laquelle le peuple est très profondément attaché. Nous avons le droit de notre côté. Refuser de le comprendre reviendrait à ne pas tenir compte d'un des éléments les plus importants du problème qui existe entre mon pays et la puissance occupante.

42. C'est une cause nationale mais c'est évidemment une cause pour l'Amérique latine, qui est toujours restée solidaire pour défendre une intégrité territoriale qu'elle considère comme sienne et qui, à présent, est préoccupée par la présence dans l'Atlantique Sud d'une force militaire pourvue des armements les plus modernes qui menace les intérêts et la stabilité de toute la région et constitue une dangereuse intrusion de l'affrontement Est-Ouest dans notre région.

43. L'Argentine est bien décidée à obtenir la restitution des îles Malvinas, uniquement par des moyens pacifiques. Mon gouvernement l'a déclaré et se tiendra à cette décision. Aucun doute ne doit subsister à ce sujet. Il y a deux aspects à notre conception de la démocratie, que mon pays a heureusement retrouvée aujourd'hui : l'aspect intérieur et l'aspect extérieur. Le premier porte sur le plein exercice de la Constitution, avec les limitations qui en découlent quant à l'exercice du pouvoir de l'Etat, et le respect des droits

de l'homme. Le deuxième, comme je l'ai déjà dit, porte sur nos relations avec les autres pays. Cette projection vers l'extérieur d'un mode de vie démocratique se traduit par un comportement civilisé et respectueux du droit et peut se résumer dans le respect des règles juridiques en ce qui concerne les relations entre les Etats.

44. La Charte des Nations Unies, véritable constitution de la communauté internationale, impose aux Etats Membres de régler leurs différends par la voie pacifique. Conformément à ce devoir juridique, le Gouvernement argentin s'est efforcé de faire preuve de la plus grande souplesse compatible avec les droits du pays et de reprendre les négociations avec le Royaume-Uni afin de trouver une solution à ce différend. Nous souhaitons évidemment revenir aux relations amicales que traditionnellement l'Argentine entretenait avec le Royaume-Uni, mais cela ne peut se concevoir si, dès le début, nous n'avons pas la certitude qu'il sera mis en place un mécanisme favorisant la négociation du différend sur la souveraineté qui reste l'obstacle essentiel dressé sur la voie allant vers cette normalisation.

45. Malheureusement, les récents contacts bilatéraux, qui ont abouti à la réunion de Berne en juillet, sous les auspices du Brésil et de la Suisse, n'ont débouché à ce jour que sur l'intention clairement exprimée par le Royaume-Uni de renvoyer *sine die* sa réponse à l'appel urgent adressé par l'Assemblée générale pour que les deux parties s'assoient à la table des négociations. En même temps que l'expression de ma gratitude au Brésil et à la Suisse ainsi qu'au Secrétaire général j'exprime le vœu fervent que l'appel de l'Assemblée générale sera suivi d'effet le plus rapidement possible et ce au bénéfice du droit et de la justice.

46. L'année prochaine, la communauté internationale commémorera le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Il ne fait aucun doute que l'Organisation a joué un rôle essentiel dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales, dans le développement économique des peuples et dans l'élimination du colonialisme. Mais l'œuvre de l'Organisation n'est pas terminée. Je suis persuadé que l'immense majorité des Etats Membres apporteront toute leur coopération en faveur de l'instauration d'un système international fondé sur la justice et le progrès social, culturel et matériel des peuples.

47. Compte tenu de ces objectifs, nous ne pouvons manquer d'exprimer notre profonde préoccupation à l'égard de la situation qui règne en Afrique australe, où il existe encore des structures coloniales et de discrimination raciale qui violent le droit international et la morale internationale. La Namibie doit être indépendante une fois pour toutes. L'injuste système d'*apartheid* doit être définitivement éliminé. Ceux qui en souffrent continueront de bénéficier de l'appui du monde civilisé.

48. Au Moyen-Orient comme dans la région du Golfe, il existe des foyers de tension et de conflit armé qui ne doivent cesser de faire l'objet de l'attention particulière de l'Organisation afin que des solutions rapides, justes et pacifiques soient trouvées.

49. Mon pays s'inquiète particulièrement — et je suis persuadé que cette inquiétude est partagée par de

nombreux autres — de la situation en Amérique centrale. Nous croyons comprendre que les propositions et l'action du Groupe de Contadora, qui ont bénéficié de l'appui de l'Assemblée générale, ouvrent la voie adéquate à la recherche de la solution pacifique désirée à ce conflit extrêmement pénible pour toute l'Amérique latine.

50. Si les relations du pouvoir devaient remplacer les relations entre les hommes, nous perdriions la raison morale qui garantit le progrès et la paix de l'humanité.

51. Pour peu que l'on se souvienne de l'histoire, personne ne peut douter que les civilisations vivent et croissent lorsqu'elles reposent sur des bases morales et que en revanche elles meurent automatiquement lorsqu'elles souffrent de confusion morale.

52. Je crois que c'est à la confusion morale qu'est dû un ordre mondial déterminé de plus en plus par la course aux armements et l'appât du gain. Si ces raisons subsistent il n'y aura jamais de bien-être possible pour la majorité des pays. Il convient de rappeler que ce qui frappe le Sud affectera tôt ou tard le bien-être des pays plus avancés.

53. Je crois vraiment, comme vient de le rappeler le pape Jean-Paul II, qu'à l'heure actuelle le développement est devenu synonyme de paix.

54. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de l'Argentine, M. Raúl Alfonsín, de l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

55. J'ai maintenant le plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à M. Kåre Willoch, premier ministre du Royaume de Norvège, et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée générale.

56. M. WILLOCH (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que les travaux de l'Assemblée tireront grand profit de votre expérience, de votre compétence et de votre direction éclairée.

57. Je voudrais également féliciter le Gouvernement et le peuple du Brunéi Darussalam à l'occasion de son entrée à l'Organisation des Nations Unies.

58. La trente-neuvième session de l'Assemblée générale se réunit à un moment où la tension internationale et les souffrances humaines se manifestent dans l'ensemble du monde. La situation en Afghanistan, le Moyen-Orient, la guerre entre l'Iran et l'Iraq et les conflits militaires dans d'autres régions sont des raisons de préoccupation profonde. Les négociations en matière de désarmement ont été suspendues tandis que la course aux armements se poursuit. Les contacts entre l'Est et l'Ouest sont loin d'être ce qu'ils devraient être. Le dialogue Nord-Sud se trouve à un moment difficile, tandis que des problèmes économiques très graves s'ajoutant à des conditions climatiques adverses, touchent des millions de personnes. Un grand nombre de personnes sont privées de leurs droits de l'homme les plus fondamentaux.

59. Toutefois, on peut grandement progresser vers le règlement de ces problèmes et d'autres auxquels l'humanité doit faire face. Tout dépend des décisions et des choix que nous ferons. Les dirigeants politiques

doivent choisir la voie dans laquelle ils veulent que le monde se développe. Nous disposons des moyens techniques et des ressources économiques et humaines nécessaires pour ouvrir des perspectives et apporter la prospérité dans toutes les parties du monde. Mais, pour cela, il faut que nous relevions ensemble les défis communs. Les événements et leur évolution dans un pays donné touchent la vie et la destinée de peuples d'autres pays plus directement que jamais. Le mot "interdépendance" exprime une réalité.

60. L'Organisation des Nations Unies continue de faire l'objet de critiques. Tout en montrant les insuffisances des Nations Unies, il ne faut pas négliger leurs réalisations. En même temps, nous devons intensifier nos efforts de façon à permettre à l'Organisation de jouer le rôle que la Charte envisage pour elle.

61. En conséquence, nous devons nous efforcer de renforcer l'Organisation des Nations Unies et d'améliorer ainsi sa capacité d'empêcher les conflits et les crises et de régler les conflits éventuels. Pour appuyer les efforts du Secrétaire général dans ce sens, la Norvège, avec d'autres pays nordiques, a recommandé, entre autres, l'amélioration de l'efficacité du Conseil de sécurité, le renforcement du rôle du Secrétaire général et le renforcement de la capacité des Nations Unies à entreprendre des opérations de maintien de la paix.

62. Le Conseil de sécurité devrait se sentir particulièrement obligé de renforcer les Nations Unies. L'élan nécessaire devrait être fourni afin que les Nations Unies puissent répondre aux aspirations ferventes de nos peuples qui sont de permettre à chacun, homme ou femme, de jouir de la liberté et de la paix dans la sécurité.

63. Les opérations de maintien de la paix sont d'importants instruments dont dispose le Conseil de sécurité. De telles opérations sont la preuve tangible de l'autorité du Conseil dans une région de conflit. En même temps, il est évident que pour réussir, les opérations de maintien de la paix doivent bénéficier du plein appui du Conseil de sécurité ainsi que de la coopération des parties intéressées.

64. Aujourd'hui, les arsenaux d'armements ont atteint un tel niveau qu'il est difficile de comprendre comment une augmentation entraînerait une sécurité accrue pour ceux qui les possèdent. Bien entendu, toute nation a le droit de se défendre. Mais l'accumulation continue d'armements devient de plus en plus dangereuse et insensée.

65. Dans nos efforts pour bâtir un monde plus sûr, les efforts en vue de limiter les armements et de réaliser le désarmement devraient recevoir la priorité la plus élevée. Des accords équilibrés et vérifiables devraient être conclus. En ce qui concerne les armes nucléaires en particulier, il est important d'améliorer la qualité et la teneur du dialogue entre les principales puissances.

66. Nous ne pouvons qu'espérer que l'Union soviétique reviendra bientôt à la table des négociations, sans conditions préalables, et qu'elle négociera avec les Etats-Unis pour obtenir des réductions considérables des armes nucléaires et pour aboutir à des mesures connexes qui créeront un climat de confiance mutuelle et de compréhension.

67. L'Assemblée générale a aussi la grave responsabilité de contribuer à la reprise de ces entretiens. Dans ce contexte, nous devrions chercher à créer la base d'un gel concerté, équilibré et vérifiable des armes nucléaires. Compte tenu des déséquilibres actuels, un tel gel doit être recherché dans le contexte de négociations sur des réductions considérables d'armes nucléaires, ce qui veut dire que le gel doit faire partie d'un règlement qui, en même temps, prévoirait un équilibre entre les arsenaux nucléaires.

68. En nous préparant à la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il faut nous efforcer de renforcer le régime de non-prolifération. De même, nous attachons une grande importance à la Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines, prévue pour 1986. Il faut aussi chercher à aboutir à un accord sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

69. S'il faut accorder la priorité à la réduction des armes nucléaires, il est également d'une importance vitale de rechercher des réductions équilibrées et substantielles dans le domaine des armes classiques. A la Conférence de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale, les éléments nécessaires pour un accord ont été présentés. Il est tout aussi important de mettre fin à l'accumulation accélérée d'armes classiques dans d'autres parties du monde.

70. Un domaine qui nous préoccupe particulièrement est celui des armes chimiques. C'est avec la plus grande inquiétude que nous avons appris que des armes chimiques avaient récemment été employées. Un tel emploi doit être dénoncé partout et chaque fois qu'il a lieu. Il ne faut ménager aucun effort pour aboutir à un accord sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques, ainsi que sur la destruction des stocks existants. Le projet de traité sur les armes chimiques présenté par les Etats-Unis est une importante contribution aux négociations dans ce domaine.

71. L'espace extra-atmosphérique a toujours attiré l'attention de l'homme, et, grâce à la technologie moderne, nous pouvons maintenant utiliser l'espace à diverses fins. Il importe que l'on soit également conscient des dangers potentiels que cela comporte. Dans notre vision d'un monde plus stable et plus sûr, il n'y a pas de place pour la militarisation de l'espace extra-atmosphérique; il faut l'empêcher par des efforts tant bilatéraux que multilatéraux. C'est pourquoi nous demandons instamment que l'on se mette d'accord sur des entretiens permettant de trouver une base en vue de la limitation des armements et du désarmement dans l'espace extra-atmosphérique.

72. Les questions relatives au renforcement de la confiance et de la sécurité sont des éléments importants dans toutes les négociations sur la limitation des armements et le désarmement. Ces questions constituent également un élément clef de la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe. Trente-cinq nations ont convenu d'œuvrer pour des mesures concrètes propres à renforcer la confiance et la sécurité, mesures qui, à leur tour,

pourront réduire le risque d'un conflit militaire et d'une attaque par surprise. Nous espérons que les pays du Pacte de Varsovie feront maintenant preuve d'une volonté constructive et examineront les propositions concrètes présentées par les participants occidentaux. Nous sommes prêts, quant à nous, à examiner très attentivement toutes les propositions pertinentes présentées par les autres participants.

73. Qu'il me soit permis d'aborder un autre problème grave qui exige notre attention la plus complète. Je veux parler de l'augmentation inquiétante du terrorisme international. Personne ne peut dire aujourd'hui qui sera demain victime de tels actes. Le problème nous touche donc tous. Malheureusement, le fait terrifiant est qu'à plusieurs reprises, il y a eu de sérieux indices montrant que des gouvernements avaient participé à des actes de terrorisme. C'est, évidemment, une nette violation du droit international. Supposer que la fin justifie les moyens est particulièrement dangereux, car cela conduirait inévitablement à l'anarchie. La communauté mondiale doit s'efforcer de contrecarrer le terrorisme et prendre des mesures concrètes pour mettre fin à cette évolution intolérable. L'attaque insensée de l'ambassade des Etats-Unis à Beyrouth nous rappelle avec force qu'il est urgent de prendre des mesures sur le plan international.

74. La préservation des droits de l'homme doit continuer d'être la tâche prioritaire des Nations Unies. Les gouvernements doivent respecter pleinement les dispositions des instruments juridiques internationaux dans ce domaine. Un mécanisme international plus efficace, dirigé par un haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, devrait être mis en place. Dans nos réactions aux violations des droits de l'homme, il est essentiel que nous appliquions les mêmes normes, où que ces violations se produisent. Nous ne pouvons pas accepter l'idée que la violation des droits de l'homme dans quelque pays que ce soit ne préoccupe pas la communauté internationale. Au contraire, il existe une forte interdépendance entre le respect des droits de l'homme et les perspectives de détente internationale.

75. La politique d'*apartheid* représente une nette violation des droits de l'homme. Les récents changements constitutionnels en Afrique du Sud ne modifient pas cette politique de façon fondamentale. Au contraire, les réformes doivent être considérées comme une tentative pour consolider le système actuel. La communauté internationale doit donc continuer à faire pression sur l'Afrique du Sud pour qu'elle mette fin à sa politique d'*apartheid*.

76. Par ailleurs, il a été encourageant de constater que des réformes démocratiques sont actuellement entreprises dans plusieurs pays d'Amérique latine. Cette évolution devrait être accueillie favorablement, dans l'espoir qu'elle se poursuivra et sera renforcée. Dans une situation semblable, nous devons offrir notre aide et nos conseils. Mais personne n'a le droit d'exploiter une situation politique et sociale fragile dans un autre pays pour promouvoir ses propres intérêts. En même temps, nous comptons qu'une promesse d'élections démocratiques signifie réellement des élections libres où chacun pourra vraiment exprimer ses convictions.

77. Le Gouvernement norvégien appuie les efforts du Groupe de Contadora visant à trouver un cadre de paix, de stabilité et de développement économique en Amérique centrale. Nous nous félicitons également des entretiens qui ont été entamés, cet été, entre les Etats-Unis et le Nicaragua.

78. Tous nos efforts devraient tendre à répondre aux besoins et aspirations de tous. Nous devons donc avoir pour tâche de créer un monde où chaque être humain aura une vie meilleure. Nous en avons les moyens et les ressources; montrons également que nous avons la volonté politique nécessaire.

79. La nécessité d'une telle volonté politique est soulignée dans le dernier rapport annuel du FMI<sup>1</sup>. Bien que ce rapport commence par certaines observations plutôt positives sur la situation économique, il précise avec clarté que cette évolution encourageante est fragile et ne pourra continuer que si les principaux pays industriels ajustent leur politique et reconnaissent qu'ils ont une large responsabilité en matière d'économie mondiale. Ces pays ont la responsabilité particulière de contribuer à faire régner de meilleures conditions de vie dans les pays en développement. Nos programmes d'aide au développement doivent donc se poursuivre et être intensifiés. Il existe également un besoin urgent d'action concertée supplémentaire pour mobiliser de nouvelles ressources de façon à répondre à l'objectif fixé par les Nations Unies — et le dépasser si possible. La Norvège est prête à jouer un rôle actif dans un tel effort commun. Quant à l'aide publique au développement, les contributions nettes de la Norvège en 1983 ont atteint 1,06 p. 100 du produit national brut, chiffre qui sera dépassé cette année, ainsi qu'en 1985.

80. Nous devons aussi intensifier nos efforts pour améliorer l'accès des pays en développement aux marchés. Cela leur permettrait d'avoir une plus large part du commerce international et d'assurer le service de leurs dettes, et aussi de mobiliser des ressources pour leurs programmes de développement. Ils pourront, de cette façon, améliorer leurs possibilités de croissance économique, ce qui sera également dans l'intérêt du monde industrialisé. Ces questions seront d'ailleurs au premier plan des réunions de la Banque mondiale et du FMI, qui commencent aujourd'hui.

81. Certes, trouver une solution à ces problèmes et aux autres problèmes économiques n'est pas facile. Il est évident que les décisions et les mesures prises à l'échelle nationale ne suffiront pas. C'est dire que la situation réclame la coopération internationale. Ce qu'il faut, c'est unir nos forces dans une approche commune à l'échelle mondiale. Si nos efforts et notre coopération conjoints sont couronnés de succès, les résultats que nous obtiendrons seront bénéfiques pour l'économie mondiale en général.

82. Nos efforts communs pour améliorer le sort des pays en développement ne porteront pas leurs fruits si nous ne nous attaquons pas au problème d'une croissance démographique trop élevée dans certaines régions. Même si, ces dernières années, on a réussi quelque peu à ralentir cette croissance, la situation reste dans l'ensemble fort préoccupante. La Conférence internationale sur la population, réunie à Mexico du 5 au 14 août 1984, est convenue qu'il fallait mettre en œuvre une politique plus active de la population<sup>2</sup>. Nous partageons pleinement l'idée que la

planification de la famille doit être envisagée dans le contexte du développement économique et social. Nous ne pouvons pas remplacer l'un par l'autre. Nous nous félicitons en particulier de l'accord auquel on est arrivé à la Conférence de Mexico, à savoir que l'amélioration du statut de la femme est la condition préalable indispensable si l'on veut assurer le succès de toute politique démographique.

83. La Conférence internationale sur la population nous a fourni la base à partir de laquelle il faut attaquer le problème de la population. Il nous appartient maintenant, à nous, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et aux organisations internationales, de mettre en œuvre les décisions prises à Mexico.

84. Plus que jamais les peuples du monde ont un destin commun. Les dirigeants mondiaux ont donc une responsabilité commune. Des efforts conjoints sont nécessaires. Ce n'est pas le moment de renoncer à la coopération internationale. Au contraire, nous devons renforcer cette collaboration internationale. Les Nations Unies, en tant qu'organisation mondiale, ont un rôle particulier à jouer à cet égard. Chaque Etat Membre doit donc contribuer à rendre l'Organisation plus efficace. Pour sa part, le Gouvernement norvégien ne cessera d'appuyer pleinement l'Organisation et ses importantes activités.

85. En conclusion, j'exprime l'espoir sincère que sous votre direction, Monsieur le Président, les travaux de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale nous rapprocheront de nos objectifs communs.

86. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Royaume de Norvège pour l'importante déclaration qu'il vient de prononcer.

87. M. SEPÚLVEDA AMOR (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement mexicain et en mon nom personnel, je voudrais vous dire combien je me félicite de votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Je suis persuadé que votre vaste expérience de l'Organisation des Nations Unies et votre habileté diplomatique orienteront nos débats sur la voie de la compréhension mutuelle.

88. En désignant le représentant de la Zambie, on a reconnu l'engagement constant pris à l'égard de l'action internationale par ce pays avec lequel le Mexique entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération. De même, cette élection permet de prendre conscience de l'importance croissante du continent africain dans les relations internationales contemporaines. Les peuples de l'Afrique, libérés de la tutelle coloniale, sont le symbole vivant d'une aspiration universelle à l'édification d'un monde plus stable, plus multiple et plus démocratique.

89. Je désire souligner aussi l'attitude prudente et tenace adoptée par votre prédécesseur, M. Jorge Illueca. Pour l'Amérique latine, c'est une source de réelle satisfaction de voir la manière dynamique et directe avec laquelle le Président du Panama a promu le dialogue et la conciliation.

90. Je voudrais également dire au Secrétaire général combien le Gouvernement et le peuple mexicains ont apprécié la visite officielle qu'il a rendue à notre pays

au mois d'avril dernier et sa présence dans notre capitale en août à l'occasion de la Conférence internationale sur la population. Je lui adresse nos sincères félicitations pour le travail extrêmement positif qu'il réalise à la tête de l'Organisation. Les efforts qu'il fait pour renforcer le système des Nations Unies, pour accroître la coopération et, en particulier, pour promouvoir la paix et la sécurité sont source d'espoir pour les nations. Le rapport sur l'activité de l'Organisation qu'il a présenté à l'Assemblée [A/39/1] est la preuve la plus évidente de sa lucidité et de son imagination politique.

91. Mon gouvernement souhaite au Brunéi Darussalam, nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, la bienvenue la plus chaleureuse et forme des vœux pour qu'il connaisse un avenir de paix, de prospérité et de plein exercice de ses droits souverains.

92. De nos jours, d'anciennes doctrines de pouvoir resurgissent et de nouvelles intolérances apparaissent qui font douter de l'utilité des organismes internationaux. Devant cette situation, je voudrais réaffirmer l'engagement indéfectible du peuple et du Gouvernement mexicains à l'égard des objectifs et des principes des Nations Unies. Nous sommes persuadés que l'Organisation universelle est un instrument irremplaçable pour promouvoir la liberté, la justice et la paix. Mais, bien entendu, nous reconnaissons que c'est un organe que l'on peut améliorer.

93. En 1945, en vue d'arriver à une coexistence harmonieuse et au progrès des peuples, nous avons choisi comme normes de conduite des Etats le strict respect du droit et la volonté authentique de coopération. Les Nations Unies devaient être un lieu de rencontre et d'entente en même temps que le creuset des efforts collectifs pour le développement et la sécurité.

94. Depuis, l'Organisation a joué un rôle décisif dans la promotion des idéaux politiques les plus nobles du xx<sup>e</sup> siècle. L'élimination des formes les plus évidentes du colonialisme a permis à près d'une centaine de pays d'obtenir leur indépendance politique. La démocratisation croissante de la société internationale a encouragé le développement progressif d'un ordre juridique plus conforme aux exigences des peuples. Le régime international des droits de l'homme encourage les libertés fondamentales de l'homme et les prérogatives des groupes sociaux, en particulier les plus défavorisés.

M. Al-Khalifa (Bahreïn), vice-président, prend la présidence.

95. Les Nations Unies ont été un facteur déterminant pour éviter un affrontement global; elles ont permis le règlement pacifique de multiples conflits régionaux. En outre, grâce à leurs travaux, on perçoit aujourd'hui plus clairement les problèmes du monde en développement. Nous, pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, avons renforcé nos liens d'identité et de solidarité, mettant au point des positions concordantes et arrêtant des plates-formes de principes et de stratégies communes. Nous avons encouragé la création d'un grand nombre de mécanismes qui rendraient possible une coopération internationale réelle si tous les Etats agissaient de manière responsable et avaient une vision de l'avenir.

96. Certaines voix isolées prétendent ne pas tenir compte de l'importance de la tâche réalisée ni du potentiel du système des Nations Unies. Il est certain que les difficultés d'un dialogue réel entre les grandes puissances ont contribué à créer des différends entre ceux qui ont des aspirations hégémonistes. Dans un climat de tension entre l'Est et l'Ouest, il est normal que les crises se multiplient, que les conflits régionaux soient exacerbés et que la confrontation entre les blocs de puissance se déplace vers le tiers monde et ait des incidences sur la sécurité, sur la souveraineté et sur le développement politique et économique de nombreux pays. En même temps, la grave crise économique mondiale annule les grands et justes espoirs des pays en développement.

97. De telles voix semblent ne pas se rendre compte que, sans l'Organisation, des conflits encore plus dévastateurs auraient pu éclater. Elles oublient également que nous n'aurions pas disposé d'obstacles institutionnels pour empêcher l'exercice arrogant de la force, que les principes juridiques et moraux de la coexistence entre les Etats se trouveraient encore davantage affaiblis et, enfin, que nous ressentirions tous l'absence d'un énorme effort de coopération qui cherche à soulager les fardeaux et les sacrifices des plus faibles. Ces mêmes voix sans mémoire semblent oublier la tâche profondément innovatrice et transformatrice des Nations Unies dans le monde d'aujourd'hui.

98. La crise de la société internationale ne s'explique pas par les insuffisances de la structure organique des Nations Unies ni par les modalités de la diplomatie multilatérale. Beaucoup voudraient se servir de ces limitations comme prétexte ou pour dissimuler des réalités politiques plus profondes. En fait, lorsque les conceptions dogmatiques l'emportent, il n'est pas possible d'exprimer des opinions contraires ou dissidentes. Le manichéisme, par définition, exclut la pluralité de critères et d'attitudes. Pour ceux qui pensent ainsi, le multilatéralisme devrait être remplacé par un ensemble de relations de caractère essentiellement bilatéral et asymétrique, qui, bien entendu, profiteraient aux plus puissants.

99. Ce matin [4<sup>e</sup> séance], le Président des Etats-Unis, au début de la présente session de l'Assemblée générale, a renouvelé ces espoirs et ces attentes. Il a affirmé que son pays était prêt à reprendre des négociations constructives avec l'Union soviétique, notamment en matière de désarmement, afin de réduire les arsenaux dans le monde, pour institutionnaliser des consultations périodiques à un niveau politique élevé et pour instaurer de meilleures relations de travail entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, des relations où règnent la compréhension et la coopération; le président Reagan a redonné de l'optimisme à la communauté des nations sur la voie ardue vers la paix et la détente. Le Mexique exprime sa reconnaissance et son appréciation pour cette heureuse initiative et espère que nous pourrions bientôt, tous et sans exception, jouir de ses fruits.

100. La communauté internationale doit toujours agir de manière conforme aux principes qu'elle s'est elle-même fixés, en respectant le droit des uns et des autres et en admettant que chaque peuple a la faculté, sans restriction, de se doter du système économique et politique qui correspond le mieux à ses propres

intérêts. Les Nations Unies, expression suprême de la communauté des Etats, est donc le milieu indispensable à la manifestation de la démocratie internationale et un véhicule de coopération irremplaçable. Les valeurs qu'elles représentent ne sont ni éphémères ni conjoncturelles. Ce sont certainement les seules qui permettent une coexistence civilisée, ordonnée et salutaire pour tous.

101. Aujourd'hui, aucun pays ne peut vivre isolé. Toute prétention à l'autarcie serait illusoire. L'interdépendance est un fait auquel les Etats ne sauraient échapper, même si elle ne s'est pas toujours révélée très utile pour la répartition juste et équitable des bénéfices aux pays non industrialisés. Les Nations Unies représentent le cadre organisé en mesure de conférer à cette interdépendance un caractère positif et de transformer les relations internationales actuelles en une coexistence respectueuse et pacifique reposant sur la coopération équitable dans le respect mutuel.

102. Le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies fournit l'occasion propice d'évaluer le fonctionnement du système et de remédier à ses carences, mais également de renforcer notre engagement à l'égard des principes et des valeurs qui ont donné le jour à l'Organisation et dont nous devons aujourd'hui réaffirmer tout le prix, dans les faits et non pas seulement dans les paroles. Rappelons que l'universalité fait partie de l'essence même de l'Organisation. C'est pourquoi l'efficacité des décisions et l'utilité de ses mécanismes de consultation doivent se fonder sur la volonté de tous les Etats sans que cela entraîne le renforcement des privilèges ou le recours abusif aux différentes formes de veto. Les défauts de l'Organisation devraient être corrigés de manière démocratique.

103. Personne ne peut prétendre que les Nations Unies sont devenues une arène d'affrontements stériles, de soumissions indignes ou de tyrannies des minorités. Cela s'oppose au fondement démocratique impérieux de l'Organisation. Nous devons faire de nos institutions internationales un lieu de dialogue authentique et de coopération et de négociation constructives dont le monde d'aujourd'hui a tant besoin.

104. Le renforcement de l'ordre international exige également la réforme des instances régionales, qui doivent être le reflet toujours plus fidèle des intérêts communs et des aspirations des pays en développement. L'Amérique latine cherche actuellement à renforcer la concertation des positions et à adopter des mesures conjointes en faveur de la stabilité, du développement et de l'indépendance complète des pays de la région, contribuant ainsi de façon efficace à l'autodétermination et à la paix mondiale.

105. Dans le domaine politique, les activités du Groupe de Contadora manifestent la conviction inébranlable de concerter les volontés et de trouver les voies permettant de résoudre les conflits de façon pacifique, en évitant toute forme d'ingérence dans les affaires internes des Etats. Les pays de la région, par là même, unissent leurs efforts et élaborent des stratégies de développement pour aboutir à un ordre économique rationnel et équitable. La Conférence économique latino-américaine, tenue à Quito en janvier, et les réunions des ministres des relations extérieures et des ministres des finances de 11 pays



d'Amérique latine, tenues à Carthagène en juin et à Mar del Plata en septembre, vont dans ce sens.

106. Il y a un an, l'Assemblée générale approuvait par consensus la résolution 38/10 concernant la situation en Amérique centrale. Dans cette résolution, l'Assemblée réaffirmait le droit de tous les pays de la région de décider librement de leur propre destin et condamnait l'agression contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats de l'Amérique centrale. L'Assemblée générale a exprimé, à l'unanimité, son plein appui aux activités du Groupe de Contadora, en le priant instamment de poursuivre son œuvre de médiation.

107. En 1984, le processus de Contadora s'est donné pour objectif d'obtenir des accords spécifiques afin de faire face au problème de la paix, au renforcement des institutions politiques et au développement, qui préoccupent les pays de la région. Pendant des mois, on a assisté à un processus intense de consultations et de négociations qui aboutit aujourd'hui à l'instrument qui s'appelle l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [voir A/39/562], qui se propose de concilier les intérêts légitimes des Gouvernements du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua. Il s'agit d'un projet de règlement global qui prévoit des engagements contraignants, d'ordre général et particulier, en vue de la compréhension et de la coopération entre les pays d'Amérique centrale.

108. Nous sommes convaincus que l'Accord de Contadora cherche réellement à répondre aux besoins de stabilité de la région. Les principes sur lesquels il se fonde fournissent un cadre de sécurité et de respect mutuels, de confiance et de détente régionale, éléments indispensables à la normalisation des relations politiques et de toute nature entre les pays de l'isthme.

109. Aussi, depuis la tribune la plus élevée de la communauté internationale, nous prions les gouvernements d'Amérique centrale d'assumer d'urgence les engagements juridiques de ce document. Nous exprimons évidemment notre reconnaissance à ceux qui ont déjà annoncé leur intention de suivre les mesures prévues dans cet acte. Le processus de Contadora et sa tâche ardue et difficile de négociation, qui dure déjà depuis 20 mois, ont pour objectifs de garantir l'indépendance des Etats et d'éviter que la destruction des ressources humaines et matérielles indispensables au bien-être des peuples continue, et d'ouvrir la voie à un développement économique, politique et social large et soutenu.

110. Nous répétons aujourd'hui que pour négocier nous devons harmoniser nos intérêts légitimes afin d'atteindre des objectifs communs, céder en partie pour parvenir à un objectif ultime jugé fondamental. On ne pourra établir la sécurité régionale, qui est une condition indispensable à la paix et au développement, que par des accords honorables, justes et mûrement pesés, fruits de la conciliation et non de l'imposition. Telle est la possibilité imminente qui s'offre à présent aux cinq gouvernements d'Amérique centrale : exprimer la ferme décision de respecter les droits souverains et les projets à long terme de chaque nation, pour le bénéfice des générations actuelles et futures, ou sacrifier un avenir de stabilité pour des illusions momentanées. C'est aux gouvernements d'Amérique centrale qu'appartient aujourd'hui la res-

ponsabilité de choisir entre la paix et la guerre, entre le développement et la destruction. Le Groupe de Contadora, pour sa part, continuera de réaliser tous les efforts possibles dans son œuvre de médiation.

111. L'Accord de Contadora apporte une contribution réelle à l'encouragement d'un ordre régional fondé sur le respect du pluralisme et des normes du droit des gens. Il ouvre, sans le moindre doute, une possibilité réelle de normalisation des relations entre les pays d'Amérique centrale. Malheureusement, les efforts de la politique et de la diplomatie ont été gravement affectés par des actions de nature extrêmement variée qui aggravent les tensions et engendrent la méfiance dans la région. Des informations tendancieuses sont également avancées, par lesquelles on essaie d'affaiblir le processus et les initiatives de Contadora, et des obstacles s'élèvent devant un dialogue plus ouvert et plus fluide entre les habitants de l'Amérique centrale. La présence militaire étrangère renforcée et l'appui, ouvert ou clandestin, à des forces et à des groupes étrangers, dont l'objectif est de renverser les gouvernements établis dans la région, ont constitué l'une des principales difficultés s'opposant à la détente et à la compréhension.

112. L'expérience historique des nations d'Amérique latine et de la région des Caraïbes a démontré, au cours de plusieurs siècles, que les ingérences et les interventions se retournent fatalement contre leurs auteurs. En fin de compte, la force ne règle rien et ne fait qu'engendrer la force, la méfiance et la haine. Efforçons-nous, avec la solidarité et l'assistance inappréciable de la communauté internationale, de faire en sorte que l'Amérique centrale soit préservée de blessures encore plus graves et de dévastations encore plus cruelles.

113. Nous lançons un nouvel appel aux gouvernements qui ont des liens et des intérêts dans cette région pour qu'ils apportent leur appui sans équivoque et très clair à la cessation de la course aux armements et du trafic d'armes, des manœuvres navales, terrestres et aériennes, et pour qu'il soit mis fin à la présence de conseillers étrangers et à l'établissement de bases militaires étrangères. Quand l'Amérique centrale accepte et respecte les accords convenus, les autres Etats doivent bien entendu respecter les obligations qui leur incombent.

114. La paix régionale, outre les engagements collectifs, exige la décision de régler les différends bilatéraux. Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir dans ce domaine également. En mai dernier, nous avons célébré la création d'une commission spéciale des Gouvernements du Costa Rica et du Nicaragua pour régler les conflits de frontières, réduire les tensions et encourager un climat de confiance mutuelle. Aussi, nous devons dire qu'il est encourageant que le dialogue se soit engagé entre les Gouvernements des Etats-Unis et du Nicaragua. Le Mexique a encouragé ce dialogue, ce qui a permis l'organisation de cinq réunions jusqu'à ce jour. Mon gouvernement continuera de donner toute l'assistance que les parties lui demanderont. Nous pensons que le dialogue de Manzanillo est un élément fondamental du processus de pacification en Amérique centrale.

115. Pendant l'année écoulée, le Mexique a eu l'honneur de présider le Groupe des 77. Au cours de cette période, grâce à des négociations exploratoires

officieuses, nous avons essayé d'éviter l'équivoque, de préciser les intentions et de fixer des bases pour permettre une meilleure compréhension des problèmes. Avec la participation des pays industrialisés et des pays en développement, nous nous efforçons de créer une communication franche, pragmatique et souple.

116. Même lorsque les progrès réalisés dans le domaine des idées ont été considérables et ont permis de déterminer des zones d'intérêts communs, l'ouverture des négociations globales a été reportée une fois de plus en raison du manque de volonté politique de certains pays industrialisés et de leur refus d'accorder dans la pratique aux Nations Unies les compétences que prévoit la Charte.

117. Les pays en développement ont réalisé au cours de cette période des efforts sans nombre pour trouver des mesures immédiates qui permettent de réduire la crise et d'appliquer, ne fût-ce que progressivement, les engagements que nous avons tous pris lorsque l'Assemblée a adopté la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [*résolution 35/56, annexe*]. Malheureusement, nous assistons à une quasi-paralyse du dialogue Nord-Sud et à un refus systématique d'utiliser les mécanismes qu'offre la coopération internationale pour le développement.

118. Le Groupe des 77 va décider, lors d'une réunion où il célébrera son vingtième anniversaire cette semaine, quelles seront les stratégies à suivre l'an prochain pour atteindre nos objectifs. Nous espérons obtenir une réponse mûrement réfléchie des pays développés. C'est la survie de la majorité de l'humanité ainsi que l'objectif suprême de la paix et de la sécurité collectives qui sont en jeu.

*M. Lusaka (Zambie) reprend la présidence.*

119. En ce qui nous concerne nous sommes déterminés à approfondir les relations de coopération économique et technique entre les pays en développement. La confiance en soi collective n'est pas seulement un principe idéologique qui nous lie, mais une méthode pratique qui permet à nos pays d'effectuer une reprise économique, d'établir leur unité et leur indépendance et encourage la réforme de l'ordre international d'aujourd'hui. La coopération Sud-Sud est un chapitre primordial du processus de décolonisation, et c'est pourquoi nous sommes déterminés à l'encourager en faisant preuve d'imagination, d'efficacité et de persévérance.

120. Les problèmes de l'économie mondiale doivent être examinés de manière cohérente et intégrée. Du point de vue structurel, nous devons trouver des réponses réalisables à long terme. Face aux déficiences des pays en développement et à la gravité de la crise, des mesures urgentes et efficaces doivent être prises par la communauté des nations et tous les Etats doivent s'engager à encourager la mise en place de relations économiques internationales nouvelles et plus équitables. Il faut faire face, pour cela, à des interlocuteurs responsables, mus par des sentiments de solidarité et capables de voir à long terme.

121. Dans la crise actuelle, l'interdépendance économique se manifeste le plus durement sur le plan négatif. Les mesures adoptées par certains des membres les plus influents de la communauté des nations

portent atteinte à la sécurité économique des peuples faibles. La gravité de la situation se traduit même par des ruptures de l'ordre politique et social, qui menacent la stabilité de l'ensemble du système. La détérioration de la qualité de la vie augmente les tensions et favorise l'instabilité. Presque tous les pays reconnaissent l'ampleur des difficultés auxquelles nous devons faire face. Il faut donc maintenant traduire les déclarations et les discours par des actes concrets de coopération, sans liens de subordination et sans condition.

122. Chaque Etat a la responsabilité de promouvoir son propre développement, mais la communauté internationale doit assumer l'obligation correspondante qui consiste à créer les conditions permettant la réalisation des objectifs nationaux. Nous adoptons, au prix de sérieux sacrifices, des mesures nationales pour ajuster l'économie et régler nos difficultés; mais en même temps, nous exigeons qu'on élimine les décisions unilatérales qui aggravent les déséquilibres existants.

123. La dette extérieure est actuellement le problème économique qui pèse le plus sur les pays en développement, surtout en Amérique latine. Son règlement, comme le demande le Consensus de Carthagène signé le 22 juin 1984 par les ministres des relations extérieures et les ministres des finances de 11 pays d'Amérique latine [*voir A/39/331*], exige que crédateurs et débiteurs s'entendent. Il s'agit de répartir, conformément aux principes de justice, les coûts et les bénéfices des courants de capitaux, car il n'est pas possible de réclamer à ceux qui possèdent le moins de faire preuve d'austérité quand les plus favorisés se montrent peu disposés à effectuer des ajustements économiques du même ordre.

124. Les pays d'Amérique latine ont entrepris, au cours de ces derniers mois, un processus de négociations pour échelonner les remboursements de la dette extérieure, diminuer les amortissements de capitaux et réduire le coût du financement. De nouveaux progrès, sur le plan de l'égalité, doivent suivre les réalisations qui ont été faites jusqu'à présent. Cependant, il faut à ces négociations le cadre politique indispensable pour que le dialogue entre les gouvernements endettés, les pays crédateurs, la Banque mondiale et les institutions économiques multilatérales soit fructueux.

125. Le problème de la dette devra être réglé à la racine et dans toute sa complexité. Pour cela, il faut tout d'abord renverser la tendance qui a fait de nos pays des exportateurs de capitaux, et nous réclamons l'ouverture de marchés et l'élimination des mesures protectionnistes des économies industrialisées. Il faut aussi stabiliser le prix des matières premières et réduire les taux d'intérêt. Le service de la dette ne devrait pas engager au-delà d'un pourcentage raisonnable les recettes provenant des exportations.

126. Il faut reconnaître que la crise de l'endettement est due à des changements radicaux dans les conditions auxquelles les crédits avaient été obtenus à l'origine, notamment en ce qui concerne les liquidités et le taux d'intérêt, la structure de la dette et les perspectives de croissance économique. Ces changements, intervenus dans les pays industrialisés, montrent la responsabilité conjointe des crédateurs et des débiteurs.

127. Au début du gouvernement du président Miguel de la Madrid, le Mexique a décidé d'ajuster son économie de façon à entreprendre une réorganisation fondamentale. Ce choix n'a pas été facile pour les Mexicains car, après une phase de prospérité apparente, il a fallu faire preuve de discipline et de modération et faire des sacrifices. Cependant, la structure de production du pays a été maintenue et la capacité de travail, y compris la plus qualifiée, est restée la même. Les offres d'emploi augmenteront sans aucun doute à l'avenir.

128. La réorganisation de l'économie a eu pour objet de faire diminuer l'inflation et l'instabilité des changes, de recouvrer la capacité de croissance, de maintenir la productivité et l'emploi et de protéger la consommation de base. En même temps, on a mis en place une politique de changements structurels afin de s'attaquer aux problèmes de fond dans les domaines de la production, de la commercialisation et de la participation sociale au processus de développement. L'objectif final était de jeter les bases solides et permanentes d'un développement social accéléré et égalitaire.

129. Ces efforts ont commencé à porter leurs fruits. En tout cas, la transition difficile vers une économie solide n'aurait pas été possible sans la conscience civique et la solidarité manifestées par la majorité des Mexicains et sans un régime politique qui a donné la preuve, dans les moments critiques, de sa maturité et de sa prudence.

130. En dépit des réserves exceptionnelles de notre société, le renforcement de ce processus de récupération ne sera pas possible sans un climat international favorable. Voilà pourquoi le Mexique demande avec fermeté, aux côtés des pays en développement, une restructuration d'urgence des relations économiques mondiales. Il est en effet contraire à tout esprit d'équité de maintenir un système économique aussi déséquilibré que celui qui a provoqué la crise actuelle, en causant une détérioration profonde des sociétés en développement. La communauté internationale doit consentir un effort exceptionnel pour remédier aux déséquilibres. Sans cet effort, nous risquons d'entrer dans une ère d'affrontements et d'instabilité croissants.

131. Les difficultés rencontrées dans le dialogue entre les grandes puissances et la paralysie dans laquelle se trouvent les instances multilatérales qui traitent du désarmement nous obligent à adopter des décisions politiques qui éloignent le danger d'une conflagration nucléaire.

132. Le prétendu équilibre stratégique alimente inmanquablement une course aux armements qui semble ne pas avoir de fin. L'expérience des 40 dernières années montre que l'accroissement des arsenaux de l'une des puissances provoque un développement analogue ou supérieur chez l'autre. L'ampleur de leur capacité de destruction leur permettrait actuellement de s'anéantir mutuellement, et toute la planète avec elles.

133. Chaque nouvelle étape de cette escalade semble éloigner l'humanité d'accords qui élimineraient une fois pour toute la menace d'une guerre nucléaire. L'affrontement technique et militaire des superpuissances nous amène au seuil d'une nouvelle phase qui pourrait empêcher de façon irréversible tout accord vérifiable en matière de désarmement.

134. Le Mexique cependant est convaincu que l'on peut arrêter cette spirale absurde de la course aux armements. Nous avons dans de nombreuses instances insisté pour que l'on gèle les arsenaux nucléaires comme condition pour commencer petit à petit à réduire ces armements jusqu'à les éliminer totalement. Il faut opposer à la logique de la force et de la course aux armements celle du désarmement et de la paix.

135. La stabilité ne saurait être fondée sur un équilibre de la terreur qui pour assurer la paix exige que l'on soit capable de s'anéantir réciproquement. Il est indispensable d'éliminer cette doctrine erronée de la dissuasion.

136. Nous proposons que la sécurité résulte au contraire d'une diminution progressive des arsenaux nucléaires. Ainsi, la spirale serait renversée sans modifier l'équilibre et l'on pourrait progresser vers un objectif de désarmement général et complet.

137. Par ce moyen, l'on pourrait aussi mettre fin à la relation de cause à effet entre la course aux armements et le sous-développement. Les ressources consacrées aujourd'hui à un perfectionnement constant des armes pourraient être consacrées à améliorer la vie et la situation économique de larges secteurs de la population mondiale.

138. En outre, nous voudrions réitérer notre appel pour un arrêt du commerce néfaste des armes conventionnelles. A la recherche d'une sécurité souvent illusoire, de nombreux pays en développement détournent des ressources déjà faibles pour acquérir des matériels militaires. La possession de nouveaux armements porte encore davantage atteinte à la confiance, augmente le risque de guerre et aggrave la faiblesse économique de ces pays.

139. Le 22 mai de cette année, le Mexique, avec l'Argentine, l'Inde, la Grèce, la République-Unie de Tanzanie et la Suède, a lancé un appel aux puissances nucléaires pour qu'elles assument leurs responsabilités en matière de désarmement. Dans leur déclaration conjointe, les chefs d'Etat ou de gouvernement signataires ont proclamé leur volonté "de prendre des mesures constructives pour mettre fin à la course aux armements nucléaires et inverser cette course" [voir A/39/277], se faisant ainsi l'écho de l'appel pressant d'un nombre toujours plus grand d'hommes et de femmes des cinq continents.

140. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer, au nom du Président du Mexique, M. Miguel de la Madrid, notre détermination à continuer à lutter pour le désarmement. Nous lançons un appel à la communauté des nations pour qu'elle fasse tous les efforts possibles pour appuyer cette noble initiative de paix.

141. Aujourd'hui, les grandes puissances doivent sans autre atermoiement subordonner les considérations de politique interne à la valeur suprême qui est de préserver l'existence du genre humain. Leur volonté politique de préserver la paix dans le monde doit être à la hauteur des responsabilités qui leur confère leur puissance.

142. Les principes de l'égalité juridique des Etats, de l'autodétermination des peuples, de la non-intervention et de l'interdiction du recours à la force ne sauraient admettre aucune exception. Leur strict respect se place au-dessus de toute interprétation

casuistique ou de prétendues menaces à la sécurité nationale ou régionale.

143. Une année a passé et nous renouvelons notre appel pour que la Grenade retrouve l'autodétermination sans aucune limitation.

144. Nous notons également avec préoccupation la présence de troupes étrangères en Afghanistan. En dépit des efforts intenses de médiation du Secrétaire général, aucun progrès sensible n'a été réalisé. Une fois de plus, nous lançons un appel aux parties pour qu'elles trouvent rapidement une solution conformément à ces initiatives.

145. Nous réaffirmons notre appui à la revendication de l'Argentine s'agissant de la souveraineté sur les îles Malvinas et nous lançons un nouvel appel aux parties pour qu'elles règlent le différend qui les sépare par la voie de la négociation.

146. Au Moyen-Orient, on a vu l'échec d'efforts unilatéraux et de politiques expansionnistes pour résoudre le conflit régional. Une paix durable dans cette région exige les efforts de toutes les parties intéressées et le respect des droits inaliénables du peuple palestinien. Tous les Etats de la région ont le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières reconnues.

147. Les efforts de réconciliation nationale qui sont actuellement faits au Liban pour mettre fin à la guerre civile méritent la solidarité internationale la plus ample. La stabilité et la paix définitive dépendent toutefois du respect total de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays.

148. Le conflit entre l'Iran et l'Iraq prend des dimensions toujours plus grandes qui se traduisent, comme l'indiquent les derniers renseignements dont nous disposons, par le bombardement aveugle de populations civiles, par l'utilisation d'armes chimiques et par la violation du droit humanitaire international. Nous espérons que dans cette Assemblée l'on verra apparaître de nouvelles initiatives qui contribueront à mettre fin à une guerre tragique qui détruit deux pays en développement.

149. Il s'est écoulé une année de plus et le peuple de Namibie ne peut toujours pas exercer sa souveraineté, pendant que la politique infâme d'*apartheid* continue. Une fois de plus, nous répudions un système qui viole les normes les plus élémentaires de la dignité humaine et nous exigeons que les appuis toujours plus ouverts dont bénéficie le régime sud-africain de la part de certains pays prennent fin. Le Mexique exige que l'on applique les décisions de la communauté internationale pour permettre à la Namibie d'accéder à l'indépendance.

150. Chaque année, à l'Assemblée générale, nous passons en revue les situations qui mettent en danger la paix et la sécurité. Et la communauté internationale recommande des formules et des moyens de régler de façon pacifique les différends entre les Etats.

151. Chaque année, en cette instance, on souligne les relations étroites qui existent entre le maintien de la paix et le développement, on décrit les besoins dramatiques de nos peuples et on fait des propositions pour bannir la faim, l'ignorance et la maladie de notre planète.

152. En dépit de la volonté de paix de la majorité des Etats, les résultats pratiques sont précaires. L'aggravation des conflits, le fossé croissant entre le monde en développement et les pays industrialisés, la dureté de la crise économique, l'interruption du dialogue entre les grandes puissances, la stagnation de la coopération et des négociations économiques sont malheureusement les principales caractéristiques de la situation internationale. De tels problèmes doivent préoccuper profondément tous les Etats.

153. Le Mexique garde une confiance inébranlable dans la force du droit. De par son histoire, il se fait toujours le défenseur des principes sur lesquels repose la coexistence civilisée des nations. Nous sommes certains que la diplomatie constitue aujourd'hui le seul moyen viable de surmonter les différends qui séparent les Etats. Aujourd'hui, la conciliation des intérêts et une véritable volonté de compréhension des raisons d'autrui devraient prévaloir sur toute forme de domination.

154. Le Mexique appuie les institutions de la communauté des Etats. Les lieux de communication et de rencontre dans un monde en rapide transformation sont la condition nécessaire d'un changement ordonné. Je répète une fois de plus le ferme appui du peuple et du Gouvernement mexicains aux Nations Unies, la plus haute émanation de la démocratie internationale.

155. Sur le plan interne, le Mexique respecte la règle du droit qui se fonde sur le respect de la liberté des individus et des groupes, sur le développement d'une participation démocratique des citoyens et sur la solidarité sociale. Nous recherchons les moyens d'une coexistence pacifique qui permettent une répartition équitable des bénéfices du travail de tous les Mexicains. C'est pourquoi nous voulons apporter notre contribution, afin d'assurer que la société des nations respecte les mêmes principes. C'est sur cette conviction ferme et réfléchie que repose l'engagement du Mexique envers la cause de la paix et de la coopération internationales.

156. M. AMEGA (Togo) : Monsieur le Président, participant pour la première fois au débat général de l'Assemblée générale en qualité de ministre des affaires étrangères et de la coopération au lendemain du choix que le général Gnassingbe Eyadéma, président-fondateur du Rassemblement du peuple togolais, président de la République togolaise, a bien voulu porter sur ma personne, je ressens davantage le poids de la responsabilité qui nous incombe à tous de rebâtir notre monde qui s'effondre sous la convulsion chaotique des crises répétées que nos antagonismes, nos contradictions et nos insatisfactions lui imposent. Un monde que nous devons reconstruire non point forcément à partir de nouvelles données, comme le préconisent certains, mais à partir des données anciennes que constituent les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies envers laquelle nous nous sommes tous engagés.

157. Vous comprenez alors, Monsieur le Président, toute l'admiration que votre imposant discours d'ouverture [*1<sup>re</sup> séance*], qui analyse tour à tour dans une perspective objective les causes profondes de ces crises et leur solution, a suscitée au sein de ma délégation. Ce discours, qui justifierait à lui seul que vous soyez désigné pour conduire les débats de cette

trente-neuvième session, n'est que le témoignage de la philosophie qui a toujours soutenu votre action en tant que représentant d'un pays, la Zambie, qui partage avec le mien la même foi dans les Nations Unies.

158. Situé au cœur du continent africain, dans une région tourmentée du fait de l'arrogance coupable et de l'intransigeance mal fondée d'un Etat raciste, le pays que vous avez l'insigne honneur de représenter ici, en ce haut lieu du dialogue et de la concertation, est réputé pour son attachement à la liberté des peuples, à l'indépendance des Etats, à la paix et à la sécurité internationales. Mieux encore, la Zambie figure au rang des pays africains qui soutiennent le plus fermement la lutte de libération en Afrique australe.

159. Combinés avec vos indéniables qualités intellectuelles, ces atouts vous prédisposent, j'en suis persuadé, à assumer avec compétence, doigté et brio, la lourde et noble tâche qui vous est confiée de présider les travaux de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Aux chaleureuses félicitations que je vous adresse pour votre brillante élection, je joins mon vif souhait de succès dans l'accomplissement de votre délicate mais exaltante tâche.

160. Imprégné des idéaux de paix, de justice et de liberté qui sont en symbiose avec les principes de la Charte, vous avez acquis une compétence avérée, alliée à une personnalité fort attachante qui suscite à la fois respect et considération. Cette compétence, vous l'avez mise au service des Nations Unies depuis de longues années, notamment à la tête du Conseil des Nations Unies pour la Namibie où vos inlassables efforts ont contribué à baliser la voie vers l'indépendance de la Namibie.

161. Ayant suivi avec une attention soutenue le savoir-faire, la lucidité et la droiture avec lesquels votre illustre prédécesseur, M. Jorge Illueca, a dirigé les travaux de la trente-huitième session, je tiens à lui exprimer toute ma haute appréciation et mes sincères félicitations.

162. En outre, je considère comme une très agréable obligation de rendre un hommage mérité au courage, à la perspicacité et au pragmatisme qui ont caractérisé l'action du Secrétaire général durant la période écoulée depuis la trente-huitième session. Au risque parfois de sa vie, il n'a ménagé aucun effort pour se rendre dans les zones de crises, pour vivre sur place les problèmes que l'Organisation doit régler, que ces problèmes soient politiques ou économiques.

163. Originaire d'un pays qui sait apprécier ses vrais amis, je tiens particulièrement à renouveler au Secrétaire général les vifs remerciements du Gouvernement togolais pour l'attention particulière qu'il a portée aux problèmes du Togo lors de la visite à New York du général Gnassingbe Eyadéma, président de la République togolaise, et lors du voyage qu'il a lui-même effectué au Togo en janvier dernier.

164. Accueillir un nouveau Membre au sein de l'Organisation a toujours constitué un instant d'émotion, une émotion que je ne saurais retenir en saluant l'Etat frère du Brunéi Darussalam qui, nous en sommes persuadés, viendra attiser la flamme du grand dessein universaliste de notre institution.

165. Pour la trente-neuvième fois, au-delà des divergences politico-idéologiques qui opposent nos Etats,

en dépit des tensions qui déchirent un monde en perpétuelle mutation, et malgré les imperfections, les échecs et les déceptions qui ont marqué certaines actions entreprises conformément aux objectifs des Nations Unies, l'Assemblée générale relève le pari de notre Organisation.

166. Pour la trente-neuvième fois, nous voici réunis en ce forum éminent du dialogue et de la concertation pour rechercher les solutions adaptées aux nombreux problèmes de notre temps. Cette recherche n'aura de sens et de portée que si notre approche des questions brûlantes d'actualité s'écarte de toute démarche complaisante et démagogique ainsi que de tout à priori particulariste et partisan, pour déboucher sur des conclusions courageuses, réalistes et empreintes d'esprit de synthèse et de compromis.

167. Par leur acuité, leur persistance et leurs diverses répercussions, les défis actuels auxquels l'humanité est confrontée interpellent la conscience universelle. L'amitié entre les peuples et la coopération entre les nations ne semblent même plus procéder de l'incontestable interdépendance qui gouverne les rapports interétatiques. Corollaire de la complémentarité, la solidarité court inéluctablement à la dérive. Et les déclarations d'intention les plus généreuses et les plus hardies ne suffisent guère à masquer un mal qui s'approfondit.

168. Défi majeur de notre temps parce que défi pour le progrès et le bien-être de l'humanité, la crise économique internationale provoque l'exacerbation et l'égoïsme des pays nantis et, par contrecoup, la complication et la multiplication des difficultés financières des pays en développement.

169. Défi pour l'équilibre et la stabilité du monde, la poursuite de la course effrénée aux armements s'érige en substitut au dialogue de sourds qui persiste entre les superpuissances.

170. Défi pour le rayonnement des nobles idéaux des Nations Unies et singulièrement pour les droits de l'homme, la politique abjecte d'*apartheid* affine ses manœuvres mystificatrices en se conférant une auréole faussement démocratique.

171. Défis enfin pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, les multiples situations conflictuelles locales tendent à s'imposer, par leur durée et leur impasse, comme des maux nécessaires alors qu'elles constituent véritablement les parties gangrenées de la communauté internationale.

172. Nouveau refrain alarmiste que tout cela ! serait-on tenté de penser. Fatalisme anachronique, pessimisme outrancier que toute cette évocation de risques, de dangers, de défis ! serait-on prêt à affirmer.

173. Invariablement guidé par sa foi profonde dans les vertus de la paix et de la solidarité entre les peuples, le Togo, mon pays, ne saurait taire devant l'Assemblée les turbulences qui contribuent actuellement à l'affaiblissement de la communauté internationale et à l'étouffement de sa conscience.

174. Les tensions qui secouent le continent africain continuent à susciter de sérieuses préoccupations au sein de la communauté internationale. En Afrique australe, le régime raciste blanc de Pretoria s'obstine toujours à faire prévaloir ses prétendues prérogatives : la politique d'*apartheid* et le blocage du processus d'une décolonisation véritable de la Namibie.

175. Comme pour s'adapter à la montée de la lutte héroïque des populations de couleur contre la discrimination raciale, les dirigeants sud-africains ont cru bon de devoir conférer un vernis démocratique au régime d'*apartheid* par l'élection d'un parlement tricaméral associant les Blancs, les Métis et les Indiens et excluant les Noirs qui constituent pourtant 73 p. 100 de la population.

176. Le succès impressionnant du boycottage par les communautés métis et indienne de cette parodie d'élection et les émeutes récentes organisées par les Noirs ont déclenché, nous le savons, un mécanisme de répression sauvage qui trahit l'échec et la panique du pouvoir blanc.

177. Fait significatif de ce constat d'échec et de cette panique, la promesse formulée par le chef de l'Etat sud-africain au sujet de l'amélioration ultérieure du sort des Noirs et de leur représentation future au sein du Parlement s'accompagne d'une réserve sur la différence à établir entre ce type de représentation et celui des Métis et des Indiens.

178. Le Togo, pour sa part, considère ces adaptations circonstanciées comme de nouvelles manœuvres de l'Afrique du Sud pour tromper l'opinion internationale sur l'évolution de l'*apartheid*. A la vérité, ce système n'est nullement modifié dans ses fondements par ces prétendues réformes qui, ironie du sort, sont rejetées par la grande majorité de ceux-là mêmes pour qui elles ont été imaginées.

179. La politique intérieure de l'Afrique du Sud est donc caractéristique de la volonté du régime d'*apartheid* de maintenir la prééminence du pouvoir blanc. Cette volonté se manifeste sur le plan extérieur par la poursuite de la coopération nucléaire avec Israël, coopération que le Gouvernement togolais condamne avec vigueur compte tenu de la sérieuse menace qu'elle représente pour la paix et la sécurité en Afrique.

180. S'agissant de la Namibie, en exigeant comme préalable à l'autodétermination de ce territoire le retrait des troupes cubaines d'Angola, l'Afrique du Sud tente désespérément de retarder l'échéance, d'éviter une décolonisation qui n'aurait pas la bénédiction du régime d'*apartheid*.

181. Cependant, la lutte implacable menée par la South West Africa People's Organization [SWAPO], seul et unique représentant authentique du peuple namibien, constitue un paramètre essentiel qui rend irréversible l'accession de la Namibie à l'indépendance véritable.

182. A cet égard, la position du Gouvernement togolais a toujours été claire : la SWAPO bénéficie du soutien indéfectible du Togo, et l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité ne saurait être liée au retrait des troupes cubaines dont la présence se justifie juridiquement par l'existence d'un accord souverainement conclu entre l'Angola et Cuba.

183. Par ailleurs, le Gouvernement togolais comprend les motivations profondes qui ont conduit la Zambie et le Mozambique à conclure les accords de Lusaka et de Nkomati. Tout en ne remettant pas en cause la poursuite et l'achèvement heureux de la lutte de libération de la SWAPO et de l'African National Congress, ces accords présentent l'avantage de préserver la paix dans la région.

184. Autre nœud gordien du continent africain, la crise tchadienne serait en passe de trouver un début de dénouement si la récente décision prise d'un commun accord entre la France et la Libye venait à être effectivement mise en application et si toutes les troupes étaient simultanément retirées du territoire tchadien à partir du 27 septembre prochain.

185. En ce qui concerne le Sahara occidental, l'espoir né de la résolution adoptée par un large consensus au cours de la dix-neuvième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis-Abeba du 6 au 12 juin 1983<sup>3</sup>, semble être envolé à cause du refus de l'une des parties au conflit de s'asseoir à la même table de négociations que les représentants du Front POLISARIO<sup>4</sup> pour permettre la mise en application du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

186. Respectueux des principes régissant les rapports interétatiques et notamment du droit à l'autodétermination des peuples, le Togo a été l'un des premiers Etats à reconnaître la République arabe sahraouie démocratique. Cependant, au moment où il le fallait et dans un souci de modération et de conciliation, le Gouvernement togolais n'a pas hésité à entreprendre avec d'autres pays africains des démarches auprès de la République arabe sahraouie démocratique pour la convaincre de geler provisoirement sa participation aux travaux de l'organisation panafricaine, afin d'éviter la paralysie de ladite organisation.

187. Fidèle à ses engagements, le Togo reste ouvert à toute initiative nouvelle allant dans le sens du rapprochement entre les parties au conflit et de l'autodétermination du peuple sahraoui.

188. Zone de turbulence depuis plus de 30 ans, le Moyen-Orient a connu cette année encore des bouleversements dramatiques. En fait, l'intransigeance de la politique expansionniste d'Israël constitue le principal obstacle à l'instauration de la paix et de la sécurité dans cette région. Aux yeux du Gouvernement togolais, le droit d'Israël à son identité étatique dans des frontières sûres et internationalement reconnues n'est pas exclusif du droit du peuple palestinien à l'autodétermination dans le cadre d'un Etat indépendant et souverain. Aussi longtemps qu'Israël persistera dans sa volonté de détruire l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], seul et unique représentant authentique du peuple palestinien, la paix au Moyen-Orient demeurera un véritable mythe.

189. La voix de la raison et de la sagesse recommande donc que toutes les parties impliquées dans le drame du Moyen-Orient ainsi que les parties intéressées et concernées optent pour un règlement pacifique global de la crise, dans le cadre d'une conférence internationale sur la Palestine.

190. Les derniers développements de la vie politique israélienne laissent présager le retrait des forces israéliennes du Liban. Le Togo lance donc un appel au nouveau Gouvernement d'union nationale pour qu'il traduise en acte son projet de retrait dans les meilleurs délais possibles. Une telle entreprise contribuerait grandement à un certain dégel des tensions dans la région et à la restauration de la stabilité politique au Liban.

191. En Asie, les ingérences extérieures continuent à saboter la recherche de solutions aux graves crises tandis que se prolonge un conflit armé extrêmement dévastateur.

192. Parce qu'elle était clairement apparue comme une nouvelle forme d'interventionnisme, l'occupation de l'Afghanistan par des troupes étrangères a été condamnée par la quasi-totalité des membres de la communauté internationale. La persistance de l'occupation de l'Afghanistan constitue un défi au respect du droit international et à la portée des décisions de l'Assemblée générale. Il est donc urgent que les calculs politiques et stratégiques cèdent le pas au retrait total des troupes étrangères pour permettre au peuple afghan de déterminer librement son destin en dehors de toute ingérence étrangère.

193. En restant sourds aux appels qui leur ont été lancés par la communauté internationale pour l'application de la résolution adoptée à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale [résolution 35/6], ainsi que des décisions de la Conférence internationale sur le Kampuchea, tenue à New York en juillet 1981<sup>5</sup>, les Etats impliqués dans l'occupation de ce pays se rendent coupables de violation permanente d'une disposition essentielle de la Charte des Nations Unies.

194. Fidèle à sa position traditionnelle, le Togo ne saurait en aucun cas marchander son soutien aux efforts héroïques de libération nationale du Kampuchea du joug étranger ainsi qu'au maintien de son siège aux Nations Unies.

195. En outre, le Gouvernement togolais lance un appel au Gouvernement vietnamien, pour qu'il reconnaisse la légitimité de la coalition tripartite dirigée par le prince Norodom Sihanouk.

196. La survivance de la division de la Corée en deux Etats demeure une frustration pour le peuple coréen qui réclame à juste titre la réunification indépendante et pacifique de son pays. A cet égard, le Gouvernement togolais considère l'extirpation des influences extérieures néfastes et la volonté de transcender les divergences politico-idéologiques comme des préalables indispensables à l'amorce de négociations directes entre les deux gouvernements sur la base des propositions formulées par la République populaire démocratique de Corée.

197. Il est urgent que la communauté internationale, qui a toujours inscrit au centre de ses préoccupations primordiales les conséquences de la prolongation du conflit armé irako-iranien, amène les deux parties au conflit à considérer comme exécutoires les décisions et les résolutions prises par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

198. A cause de notre impuissance et de notre indifférence, nous sommes en train d'assister en spectateurs complices à une tragédie insoutenable : celle de deux pays qui investissent sans retenue leurs forces vives, leurs richesses nationales, leur génie créateur et leur patriotisme, c'est-à-dire leur potentiel humain, économique, militaire, intellectuel et psychologique dans une guerre sans merci, une guerre qui n'en finit pas de provoquer une inquiétante hémorragie en violation du droit humanitaire et qui rappelle parfois certains moments atroces de la seconde guerre mondiale.

199. Comme le proclame le Chef de l'Etat togolais au sujet des affres de la guerre, "on sait toujours quand et où cela commence, mais on ne sait jamais quand et comment cela se terminera".

200. Aux milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui sont déjà tombés sur les champs de bataille en Iraq et en Iran, victimes de l'intransigeance des deux pays, s'ajouteront inmanquablement d'autres, par centaines de milliers, si la communauté internationale ne réagit pas énergiquement, c'est-à-dire si la communauté internationale ne prend aucune initiative immédiate, concrète et réaliste pour amener les deux parties à observer une trêve propice à l'ouverture de négociations pacifiques.

201. De surcroît, dans la mesure où la sécurité de navigation des pétroliers est sérieusement remise en cause dans le Golfe persique, le risque est désormais grand de voir à terme ce conflit armé frapper à nos portes et même déboucher sur un cataclysme d'une ampleur et d'une intensité effroyables.

202. Aussi, ma délégation est-elle résolument prête à s'associer à tout effort tendant à arrêter l'hémorragie humaine et matérielle engendrée par la guerre irako-iranienne.

203. Ma délégation reste également préoccupée par la question des îles Malouines. Il est temps que cette question trouve une issue pacifique. Le Togo réitère son appel aux Gouvernements britannique et argentin afin qu'ils règlent par la négociation cette question qui a causé d'immenses dommages en matériel et en vies humaines.

204. A la crise internationale qui désorganise et ébranle les structures économiques et sociales des nations, s'ajoute, pour les pays en développement et, singulièrement pour certains Etats d'Afrique, un autre fléau qui a pour nom "sécheresse". Affectant des régions de plus en plus étendues, elle provoque par l'ampleur tragique de ses ravages une véritable vision apocalyptique.

205. Nul ne peut et n'a le droit de rester insensible à cette misère innommable qui sévit dans ces régions déshéritées. Il incombe à la communauté internationale tout entière de se mobiliser dans une solidarité agissante pour trouver de toute urgence des solutions appropriées et énergiques au drastique problème de la sécheresse.

206. C'est le lieu de rendre un hommage mérité au Secrétaire général qui a effectué personnellement une tournée dans les pays affectés par la sécheresse afin de se rendre compte des réalités sur le terrain et pour être en mesure de rechercher avec les Etats concernés et la communauté internationale les voies et moyens d'enrayer cette calamité intimement liée au problème de la faim.

207. Il convient également de rendre le juste tribut qui leur est dû aux pays développés qui se sont, dans un geste généreux, spontanément mobilisés, en répondant à l'appel du Secrétaire général par des actions concrètes et efficaces en vue de soulager la faim et la misère des victimes de cette calamité.

208. De même que la question de la sécheresse ne se dissocie pas du douloureux problème de la faim, de même celui-ci appelle une autre notion qui est celle de solidarité, ou en d'autres termes, la notion de coopération économique internationale. Il n'est personne

aujourd'hui qui puisse, en toute bonne foi, remettre en question la nécessaire complémentarité entre les Etats et les peuples. Je dis "nécessaire" au sens premier du terme, c'est-à-dire qui est et s'impose à nous. Et puisque nous ne pouvions nier cette complémentarité, qui nous est imposée par les faits, il nous appartient de prendre conscience de cette réalité et de passer des vœux pieux à la réorganisation rationnelle de l'économie mondiale. Cela demande bien entendu du courage, le courage de se dépouiller des égoïsmes nationaux. Cela signifie que les gouvernements persuadent leurs peuples de cette vérité qu'aucune nation, si puissante soit-elle, ne saurait défendre et développer indéfiniment, en vase clos, ses propres intérêts en dehors et au détriment des autres nations.

209. Comment comprendre, dans ce contexte, quand frappent la faim et la sécheresse, la cécité politique des puissances qui investissent des moyens fabuleux dans la course aux armements ? A la vérité, cette course effrénée aux armements constitue un danger permanent pour le genre humain au-dessus duquel est constamment suspendu, comme une épée de Damoclès, le spectre de la guerre et de la destruction. Ensuite la course aux armements détourne des domaines de développement où elles devraient servir des sommes colossales qu'elle engloutit sans nécessité.

210. Il convient donc, comme corollaire à la recherche de la paix, de la sécurité et de la coopération économique, de porter la lutte au niveau des esprits pour un désarmement intégral. Le Togo réitère son appel aux grandes puissances pour qu'elles poursuivent les négociations qui progressivement conduiront à ce stade final.

211. Il est de notoriété publique que l'attachement à la paix et à la sécurité internationales constitue l'une des valeurs sacrées sur lesquelles repose la politique extérieure du Togo. Voilà pourquoi, afin de contribuer à la prise de conscience des problèmes du désarmement, mon pays a organisé à Lomé cette année au début du mois d'août un Séminaire national sur la paix et le désarmement avec la participation effective du Secrétaire général.

212. Le Message de paix de Lomé, document final de cet important séminaire [voir A/39/529], recommande, pour promouvoir la recherche sur la paix et intensifier la campagne d'information sur le désarmement au niveau du continent africain, la création à Lomé d'un institut régional de recherche sur la paix et le désarmement. Il recommande en outre l'organisation au Togo au début de l'année 1985, quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, d'un séminaire régional sur la paix et le désarmement regroupant les Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies. Enfin, ce message lance un appel pressant aux superpuissances afin d'éviter que leurs divergences idéologiques ne prennent le pas sur les vrais problèmes que constituent la paix et la sécurité ainsi que le développement économique et social.

213. Quand on jette un regard autour de soi, on est affligé de constater, en voyant le nombre et l'ampleur des conflits qui ébranlent la planète et les maux qui sont l'œuvre des hommes eux-mêmes, que le monde, hélas ! n'a tiré aucune leçon des horreurs et de la

désolation qui l'ont marqué et qui, par contrecoup, ont amené la création de cette noble Organisation.

214. Quelque naïve que puisse paraître notre démarche aux yeux de certains esprits désabusés, le Togo, mon pays, se fait le devoir de rappeler la menace de destruction totale que l'humanité avait connue et les nobles idéaux de paix et de sécurité internationales que l'Organisation s'est juré de défendre comme le bien le plus précieux. Cette même menace plane encore aujourd'hui sur nous. Aussi le Togo se doit-il d'en appeler à un éveil rapide des consciences pour l'instauration d'une solidarité agissante et d'une coopération internationale active. C'est d'ailleurs ce à quoi nous exhortait si heureusement le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation qu'il a présenté à la trente-septième session de l'Assemblée générale<sup>6</sup> : Que s'éveillent les consciences avant qu'il ne soit trop tard.

215. M. DA GAMA (Portugal) [*interprétation de l'anglais\**] : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à ce poste où vous représentez le Groupe des Etats d'Afrique. Le Portugal a travaillé étroitement avec votre pays et je vous remercie des efforts entrepris par la Zambie en vue de trouver une solution constructive aux problèmes qui se posent en Afrique australe. Je suis certain que vos qualités bien connues et votre vaste connaissance des Nations Unies contribueront décisivement au succès des travaux de la présente session.

216. Je rends également hommage à votre éminent prédécesseur, le représentant d'un pays et d'un groupe auxquels nous unissent des liens traditionnels d'amitié.

217. Je saisis cette occasion pour dire combien je me réjouis de l'admission d'un nouvel Etat Membre, le Brunéi Darussalam.

218. Je prends la parole devant l'Assemblée, pleinement conscient que je représente un petit pays dénué d'ambitions hégémonistes et de tout désir d'exercer une forme quelconque de domination sur d'autres Etats. Cependant, je suis tout aussi conscient que je représente une nation dont l'histoire remonte à plus de huit siècles, une nation qui a été le berceau d'une langue que parlent plus de 150 millions de personnes et qui est par conséquent l'un des principaux moyens de communication de notre époque, une nation qui ne se considère pas comme une nation moins importante ou moins responsable eu égard aux questions importantes dont se préoccupe l'humanité alors qu'approche la fin de ce siècle. Les petits pays ont le droit et le devoir de faire entendre leur voix. De par leur taille et les conséquences qu'elle implique, leur expérience et leurs vues diffèrent de celles des grandes puissances et elles peuvent aussi apporter une contribution importante à la recherche de solutions équilibrées et justes propres à régler les nombreux problèmes auxquels se heurte la communauté internationale.

219. De même que pour d'autres pays représentés ici, la lutte pour l'indépendance, la sauvegarde de notre identité nationale et le maintien d'une politique étrangère qui échappe aux intérêts étrangers est une constante de notre histoire.

\* L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été fournie par la délégation.



220. Selon nous, les principaux problèmes mondiaux qui affectent notre génération ne sont pas sans solution. Au contraire, ils peuvent faire l'objet de solutions constructives qui se fondent sur la reconnaissance aux autres du droit d'exister et d'être différents car seule une attitude compréhensive et empreinte de bonne volonté peut permettre la coexistence pacifique entre Etats.

221. La grande majorité des conflits et tensions qui de nos jours perturbent les relations internationales gravitent autour de deux grands axes : celui des hémisphères nord et sud et les relations Est-Ouest.

222. L'écart toujours croissant qui sépare les pays riches du Nord des pays moins développés du Sud constitue indubitablement l'un des principaux défis que la communauté internationale doit relever avec courage et détermination mais aussi avec intelligence et efficacité.

223. A notre époque, caractérisée par de prodigieux progrès dans les domaines scientifique et technologique, la lutte contre le sous-développement et son lot de souffrances et misères humaines est une obligation morale impérieuse qu'aucun Etat membre de la communauté internationale ne peut éluder. Notre attachement et notre participation au dialogue Nord-Sud doivent être considérés sous cette perspective. La convocation à Lisbonne, en avril dernier, d'une conférence organisée sous l'égide du Conseil de l'Europe et consacrée au thème : Nord-Sud : "Le rôle de l'Europe", dont les conclusions figurent dans la Déclaration de Lisbonne [A/C.2/39/12], est la preuve de notre attachement à ce dialogue.

224. Cette déclaration a fait l'objet de réactions positives de la part de pays des différents continents. Ses recommandations sont suivies au sein de l'organisation européenne et, aujourd'hui même, commence une table ronde sur ce thème à laquelle participent des responsables de plusieurs pays européens et du tiers monde.

225. Nous renouvelons notre position selon laquelle il est indispensable d'ouvrir, dans le cadre des Nations Unies, des négociations globales, sans pour autant préjuger des négociations sectorielles en cours dans des instances compétentes, qui doivent porter sur les principaux problèmes liés à la coopération internationale et avoir pour but d'appuyer les efforts des pays les moins avancés et les plus pauvres qui se heurtent aux graves problèmes causés par les tendances protectionnistes que l'on enregistre dans le commerce international, l'augmentation des taux d'intérêt, le renchérissement du dollar, et le coût de leurs dettes extérieures.

226. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas se soustraire à la haute mission qui lui incombe de favoriser l'ouverture d'un véritable dialogue Nord-Sud qui se fonde non pas sur une logique égoïste mais sur un esprit de solidarité.

227. L'année prochaine, nous célébrerons le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale, à sa quinzième session, d'une série de résolutions et déclarations, dont la résolution 1514 (XV) qui revêt une importance particulière, qui ont contribué décisivement à l'application du droit des peuples à l'autodétermination consacré dans la Charte. Cela a amené l'apparition de très nombreux

nouveaux Etats Membres, en particulier d'Etats du grand continent africain, qu'unissent à mon pays des liens historiques et culturels et un esprit de compréhension et d'amitié qui occupe une place de choix dans les sentiments qui animent les Portugais.

228. En effet, après un peu plus de deux décennies, les empires coloniaux sont devenus vestiges du passé et, avec les petites et grandes vicissitudes qu'il n'est point besoin de rappeler, ont fait place à de nouveaux Etats indépendants disposant de ressources variées et confrontés à des problèmes particuliers. Toutefois, tous s'efforcent de réaliser un objectif commun : jouer un rôle constructif dans la communauté internationale et lutter pour le progrès de l'Afrique et l'amélioration de la vie de leurs peuples, tout en respectant leurs valeurs traditionnelles et leur propre identité.

229. Cette tâche, qui exige qu'ils tirent parti au maximum de leurs ressources humaines et matérielles et qu'ils maintiennent la stabilité dans leurs sociétés et favorisent l'expansion de leurs économies, est rendue encore plus difficile en raison de la persistance de graves tensions internationales qui, à notre grande consternation, n'ont pas été éliminées. De même, la récession de l'économie mondiale depuis les années 70 — qui est largement responsable de la chute des prix des produits de base — a encore accru le déséquilibre structurel, ce qui a eu un impact regrettable sur la stabilité des institutions qui n'en étaient qu'à leurs premiers pas.

230. En dépit des efforts méritoires de la FAO, les pénuries alimentaires sur le continent africain ont encore augmenté de façon spectaculaire. C'est un phénomène extrêmement grave non seulement sur le plan humanitaire mais également sur le plan social et politique. Aucun des pays représentés à l'Assemblée générale ne peut négliger ce problème, surtout si nous tenons compte de l'existence d'un excédent en matière de production alimentaire mondiale. La FAO et le FIDA peuvent apporter une contribution précieuse à la solution de ce problème, mais à condition que les pays disposant des moyens nécessaires augmentent l'aide financière nécessaire à ces institutions.

231. On a reconnu qu'il existe un rapport entre la sécheresse en Afrique et la grande diminution de la production de céréales sur ce continent. Ce fait a mené le Secrétaire général à lancer son appel de décembre 1983. Cet appel conserve son caractère d'urgence et demeure valable.

232. La sécheresse se poursuit à un niveau dramatique et rien n'indique qu'elle va diminuer; au contraire, la menace de désertification s'accroît.

233. Contrainte de faire face en quelques années à des défis qui ont été réglés par d'autres pays au cours des siècles, l'Afrique s'est efforcée d'apporter des solutions à ses problèmes de développement économique de façon à donner tout son sens à la notion de non-alignement. A cette fin, l'Afrique n'a épargné aucun effort pour défendre l'identité de ses peuples et l'indépendance du continent.

234. Le Portugal s'est efforcé d'apporter son soutien à des initiatives ayant pour but de réduire les souffrances, d'intensifier la coopération internationale et de favoriser le développement de zones du monde où les privations sont les plus grandes et d'aider les victimes de catastrophes naturelles, de conflits régionaux ou de

famines cycliques. C'est dans cet objectif que mon gouvernement, en dépit de ses ressources financières limitées, s'est efforcé de participer activement à la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, tenue à Genève du 9 au 11 juillet 1984; mon gouvernement estime que c'est là un exemple extrêmement positif et souhaitable de possibilité de coopération internationale. Nous pensons que la coopération internationale doit être renforcée de façon à empêcher de nouveaux flux de réfugiés. Tous les efforts doivent être faits par différents pays de façon à faire face aux causes de ces déplacements de population qui trouvent leur origine dans les pénuries alimentaires.

235. Dans ce contexte, je voudrais également signaler que mon pays fait partie du groupe des 30 pays qui contribuent le plus au financement des programmes du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Mon pays a l'intention de signer prochainement un accord de coopération générale avec le Comité intergouvernemental pour les migrations.

236. Le Portugal est devenu récemment partie à l'Accord constitutif de la Banque africaine de développement et le renforcement des relations que cela implique entre tout à fait dans le contexte de notre politique.

237. Je voudrais également dire que nous sommes satisfaits de certaines initiatives en matière de coopération Nord-Sud dans le cadre de groupes consultatifs de la Banque mondiale et du PNUD. A cet égard, il me semble opportun de mentionner le récent accord de coopération passé entre le Portugal et le PNUD sur le recrutement et la participation de techniciens portugais aux programmes qui doivent être effectués par des volontaires des Nations Unies dans les pays d'Afrique avec lesquels nous entretenons des rapports spéciaux de coopération.

238. De même, nous participons activement à des projets de développement régional, comme c'est le cas dans le cadre de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, qui est un exemple typique de ce que l'on peut réaliser lorsqu'un groupe de pays décide de s'unir de façon que tous bénéficient des potentiels spécifiques à chacun. Nous avons participé à plusieurs projets dans le cadre de la Conférence. Le succès de la Conférence, que nous escomptons, et sa contribution au développement équilibré de ses Etats membres auront certainement une incidence très positive sur leur stabilité et nous permet d'envisager avec une plus grande confiance l'avenir de cette région.

239. Je voudrais maintenant mentionner brièvement la situation en Afrique australe et souligner avec quel intérêt nous avons suivi les récents événements dans la région, surtout au cours des quelques derniers mois. Ces événements nous ont permis d'espérer, dans une certaine mesure, qu'un dialogue sincère pourrait s'établir dans la région grâce à la création d'un climat de confiance mutuelle, ce qui pourrait mener à une solution juste et durable des problèmes de la région.

240. Depuis plusieurs années, la question de Namibie préoccupe profondément la communauté internationale et les Nations Unies, qui ont tout fait pour résoudre ce problème.

241. La position du Portugal en la matière est bien connue. Nous sommes favorables à l'indépendance de la Namibie et nous nous opposons fermement à tout acte de nature à retarder l'exercice par le peuple namibien de son droit à l'autodétermination afin de déterminer librement son avenir. Que ce soit aux Nations Unies, ou dans nos contacts avec d'autres pays ou avec les représentants du peuple namibien, nous avons exprimé clairement notre inquiétude devant le retard pris dans la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous avons également souligné les dangers que fait peser sur l'Afrique australe la poursuite de cette situation car nous croyons que les conditions d'une solution négociée, pacifique et internationalement acceptée existent.

242. Par conséquent, nous espérons que, là aussi, le réalisme et un esprit de dialogue l'emporteront, de façon que les obstacles politiques qui ont retardé jusqu'à présent l'indépendance de la Namibie soient enfin éliminés.

243. Il me semble opportun de rappeler les efforts déployés par les Etats de première ligne dans ce domaine. Ces efforts ont largement été soulignés dans les réunions internationales qui ont eu lieu récemment dans cette région du continent, ce qui nous fait penser que les possibilités d'intervention dans ce domaine sont loin d'être épuisées.

244. La République sud-africaine devra réagir de façon constructive aux appels lancés par la communauté internationale à l'égard de la Namibie et renoncer, au profit de la négociation, à sa position d'affrontement qui a mené à des actes déplorables d'agression directe contre des Etats voisins — une politique qui ne peut ni de doit être autorisée.

245. Si nous voulons que ces efforts de négociations soient suivis d'effet durable et soient profitables, il ne suffit pas d'agir dans un esprit de souplesse et d'ouverture et de respecter scrupuleusement les obligations assumées librement par les différentes parties. Il convient aussi d'abolir complètement, sans aucun artifice et de façon courageuse, le système d'*apartheid* et de bantoustanisisation qui se trouve au cœur même des tensions internes graves et les amplifie. Le Portugal, c'est bien connu, s'oppose fermement à toute forme de racisme ou de discrimination raciale et condamne donc ces pratiques de façon très claire.

246. Par conséquent, la solution des graves problèmes qui affligent l'Afrique australe, comme le montrent les faits récents, passe nécessairement par un dialogue intensifié, entrepris dans un esprit constructif, qui permette progressivement d'établir des conditions favorables à une meilleure compréhension qui, à son tour, permettra à tous ceux qui vivent dans la région d'exercer, sans ingérence extérieure indésirable, leurs droits légitimes en tant qu'hommes libres et citoyens de plein droit de leur pays, dans la paix, la justice et la liberté.

247. Le Portugal, qui est le pays européen qui, géographiquement et historiquement, se trouve le plus proche de l'Afrique, appuie les efforts des dirigeants africains et de l'Organisation de l'unité africaine destinés à défendre l'identité et l'indépendance réelles des Etats du continent africain. Pour cette raison, nous

croions être particulièrement en mesure de comprendre les justes aspirations de l'Afrique, son désir de progrès et son souhait de défendre ses racines dans un monde qui change rapidement. La vitalité culturelle des civilisations africaines leur ont permis de résister à la période coloniale. L'autodétermination et la liberté politique ont été réalisées au cours de ces dernières décennies. Il nous appartient maintenant à tous, en particulier dans le cadre des Nations Unies, d'aider l'Afrique à surmonter le défi le plus important qui lui ait été lancé : l'indépendance économique. Pour notre part, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour répondre positivement aux appels d'assistance lancés pour que soit réalisé cet objectif, qui doit être atteint le plus rapidement possible dans l'intérêt de l'Afrique et, ajouterai-je aussi, dans notre intérêt propre.

248. La question du Moyen-Orient — et nous le disons avec inquiétude — continue d'être source d'instabilité internationale, et tous les efforts déployés jusqu'à présent n'ont pas encore abouti.

249. Comme j'ai eu l'occasion de le dire ici à la trente-huitième session [6<sup>e</sup> séance], la question palestinienne se trouve au cœur de la situation du Moyen-Orient. Si elle n'est pas réglée de façon satisfaisante, nous ne pouvons espérer connaître des progrès importants ou décisifs dans le sens de la paix dans la région.

250. Par conséquent, il faut tout faire pour trouver une solution qui tienne dûment compte, non seulement du droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région, mais aussi de la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à une patrie. Le Portugal continuera, comme par le passé, à appuyer toutes les initiatives qui, reposant sur ces principes, seront susceptibles d'assurer la compréhension entre les parties et tiendront compte de leurs légitimes attentes.

251. La situation au Liban est elle aussi une source de vive préoccupation pour nous car ce pays qui, il y a à peine quelques années, était l'un des plus stables de la région, s'en va vers le morcellement. Son territoire sert de champ de bataille aux factions et aux puissances étrangères, au risque de provoquer une escalade qui pourrait bien dégénérer en un conflit aux proportions plus graves.

252. La guerre entre l'Iraq et l'Iran s'étend elle aussi, lentement mais sûrement, à la région du Golfe, menaçant la stabilité des pays de la région en même temps que la liberté de navigation. Les conséquences de cette aggravation du conflit sont trop inquiétantes pour que nous y restions indifférents. Nous espérons en conséquence qu'aucun effort ne sera épargné dans la recherche d'une solution acceptable pour toutes les parties au conflit, qui mette un terme à la guerre qui, depuis quatre ans, cause d'énormes pertes en vies humaines et en ressources matérielles et menace sérieusement la stabilité du monde.

253. L'histoire, le sang, la langue et la civilisation ont forgé entre mon pays et l'Amérique latine des liens profonds qui nous permettent de comprendre plus directement les problèmes qui affectent la région. Ces problèmes sont anciens. Ils découlent d'un important retard économique, de l'injustice sociale et, dans de nombreux cas, d'une absence flagrante de démocratie politique.

254. Je dirai tout d'abord qu'il est donc nécessaire de comprendre les aspirations légitimes des peuples de la région qui, nous en sommes certains, sauront trouver la voie qui les conduira au développement économique, au bien-être social et au pluralisme.

255. Nous savons également qu'au cours des dernières années les tensions entre les grandes puissances se sont surimposées à ces facteurs endogènes. Mon pays a condamné ces ingérences, d'où qu'elles viennent, parce qu'il juge essentiel que les peuples de la région, à l'abri des pressions extérieures et de la subversion, trouvent les solutions à leurs propres problèmes. A notre avis, ces solutions ne peuvent être que le résultat d'un dialogue pacifique entre factions en présence. Les gouvernements au pouvoir doivent aussi comprendre que l'élimination de l'opposition n'apportera pas la paix et que les conflits entre les différents pays ne peuvent être résolus par la force, mais uniquement par la voie d'une solution politique et diplomatique globale.

256. Fidèle à notre position — nous avons appuyé la résolution 38/10 de l'Assemblée générale — nous suivons avec le plus grand intérêt les efforts que font des pays comme ceux du Groupe de Contadora, qui connaissent bien la complexité des divers problèmes et les circonstances et les caractéristiques spécifiques des conflits.

257. En fait, l'Amérique centrale est maintenant arrivée à un moment crucial où le risque d'une généralisation du conflit n'a jamais été plus grand. Il faut donc absolument trouver des solutions sérieuses, qui assurent un juste équilibre entre les différents intérêts en présence si l'on veut réduire les tensions et faire respecter l'inviolabilité des frontières, abaisser le niveau des armements et établir des sociétés libres.

258. Dans ce contexte, mon pays participera dans quelques jours, au Costa Rica, aux côtés des gouvernements d'Amérique centrale, des pays membres du Groupe de Contadora, des pays de la Communauté économique européenne et de l'Espagne, à une réunion où l'on tentera de trouver, dans les domaines de la coopération politique et économique, de nouvelles orientations susceptibles de conduire à la solution des problèmes de la région. Les peuples de la région, qui ont tant souffert ces dernières décennies, sont en droit d'attendre de la communauté internationale qu'elle leur accorde une plus grande attention encore et leur renouvelle son appui. Par conséquent, nous espérons sincèrement que cette réunion sera fructueuse et qu'elle marquera le début d'un processus d'apaisement régional.

259. Je voudrais à présent parler de droits de l'homme, thème auquel mon gouvernement accorde la plus grande priorité. En effet, nous pensons que les institutions sociales et politiques, tant nationales qu'internationales, doivent être au service de la dignité de l'homme. Aussi pensons-nous que rien ne saurait justifier les attitudes discriminatoires ni le recours à des critères différents quand il s'agit de juger de violations des droits de l'homme qui se produisent de façon systématique, non seulement dans les pays d'Amérique latine, d'Asie ou en Afrique du Sud, mais aussi dans d'autres régions, comme en Union soviétique.

260. Dans la longue liste des actes perpétrés contre les droits de l'homme, celui que mon pays juge le plus

dégradant est la torture à laquelle on continue à se livrer couramment dans certains pays. Voilà pourquoi mon gouvernement espère que le projet de convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, qui sera présenté à l'Assemblée à cette session<sup>7</sup>, sera approuvé sans difficulté.

261. Il est nécessaire de se débarrasser une fois pour toutes de la fausse notion selon laquelle la souveraineté de l'Etat peut légitimement être invoquée pour refuser une protection internationale des droits de l'homme. En outre, nous devons donner aux Nations Unies le moyen de permettre à la communauté internationale de vérifier, sur place, le respect des droits de l'homme dans différents Etats.

262. Toujours à propos des droits de l'homme, je voudrais parler de la question du Timor oriental. A cet égard, j'appelle l'attention sur le rapport intérimaire du Secrétaire général [A/39/361] qui fait part à l'Assemblée des consultations qui ont eu lieu et des contacts qui ont été pris entre le Portugal et l'Indonésie par l'intermédiaire de leurs représentants permanents respectifs à New York. Le rapport décrit également les activités entreprises au Timor oriental par les organisations humanitaires internationales, que nous voudrions d'ailleurs voir encore plus actives.

263. Ces consultations et ces contacts ont été très utiles et nous ne pouvons donc manquer de féliciter le Secrétaire général pour ses efforts, qui méritent notre ferme appui. C'est dans cet esprit que nous sommes convenus de reporter le débat sur la question du Timor oriental à la quarantième session de l'Assemblée générale. Sans dialogue, il ne peut y avoir de solution aux conflits internationaux. Nous sommes parfaitement sincères lorsque nous disons vouloir qu'une solution soit trouvée au problème du Timor oriental et que nous sommes certains qu'une solution globale — solution qui respecte les principes internationaux et ceux des droits de l'homme — peut être trouvée si ce dialogue se poursuit.

264. L'état des relations Est-Ouest s'est détérioré ces dernières années à la suite d'une série d'événements. Nous mentionnerons plus particulièrement l'occupation de l'Afghanistan par les forces militaires d'une puissance étrangère, mais d'autres actes unilatéraux, commis en violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies, ont également contribué à cette détérioration.

265. Tout comme pour les relations internationales en général, il sera vain d'espérer que les relations Est-Ouest se stabilisent et deviennent plus constructives si les pays dont elles dépendent ne font pas preuve de modération dans leur comportement et ne respectent pas l'indépendance et les intérêts légitimes des autres; en bref s'ils ne respectent pas les principes consacrés dans la Charte, en particulier le principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force.

266. Mais si ces pays se conduisent comme nous le souhaitons, nous sommes convaincus qu'un dialogue Est-Ouest constructif reprendra, dialogue qui réduira la course aux armements et qui éloignera davantage la menace d'un conflit armé, tout en contribuant à un meilleur développement économique et social pour toutes les parties intéressées. A cet égard, nous devons juger particulièrement pertinentes les négociations sur le contrôle des armements, la Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la

sécurité et sur le désarmement en Europe, qui est en cours à Stockholm, et la Conférence sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale, tenue à Vienne — tant les négociations qui ont déjà lieu sur la réduction et le contrôle des forces classiques que celles qui, nous l'espérons, commenceront bientôt dans le but de prévenir la course aux armements, dans l'espace extra-atmosphérique, spécialement dans le domaine nucléaire.

267. Les arsenaux militaires existants représentent déjà une menace pour la survie de l'humanité et de notre civilisation. Ils absorbent des ressources qui, si elles étaient utilisées autrement, contribueraient à l'accélération du progrès social, économique et culturel des peuples. Pourtant, les armes à elles seules ne causent pas les guerres. C'est dire que le contrôle des armements et le désarmement ne peuvent pas à eux seuls garantir le maintien de la paix. La paix doit aussi être assurée par un climat de confiance dans les relations internationales et par l'adoption de mesures qui encouragent la franchise dans le domaine des activités militaires, et donc la réduction de la possibilité d'attaques surprises. Ainsi attachons-nous une grande importance au succès de la Conférence de Stockholm.

268. Les armes chimiques, en raison de leurs effets particulièrement inhumains, suscitent depuis longtemps la répulsion de l'humanité. Le Portugal estime que l'interdiction totale de ces armes constituerait un progrès important sur la voie de la réalisation des objectifs du désarmement.

269. Si le contrôle des armes n'est pas une condition suffisante pour le maintien de la paix, nous devons également empêcher son effet négatif, à savoir qu'il pourrait perturber la paix. Le contrôle des armements ne permet de réduire les conflits armés que dans la mesure où il contribue à instaurer un équilibre des forces au plus faible niveau possible. Par conséquent, nous pensons qu'il n'est possible d'améliorer au maximum les chances que procurent ces accords qu'en assurant des résultats vérifiables et équilibrés. Nous renouvelons donc notre appel à la reprise d'un dialogue entre les superpuissances sur tous les aspects pertinents de ces questions vitales, tout en enjoignant ces pays de résister à la tentation d'utiliser ces efforts importants à des fins de propagande ou pour obtenir des avantages unilatéraux.

270. Emu par ces considérations relatives à la nécessité de créer un monde plus pacifique et plus sûr, où un système de sécurité collective pourrait devenir une réalité effective, mon gouvernement tient à exprimer sa confiance dans le rôle que les Nations Unies peuvent jouer. Je pense essentiellement au renforcement du rôle de l'Organisation en matière de prévention et d'élimination de dangers pour la paix, dans le cas de situations qui mènent à une tension internationale ou qui menacent la paix, et nous pensons que le Conseil de sécurité et le Secrétaire général devraient jouer un rôle plus actif de façon à ce que les conflits en cours soient portés à l'attention des Nations Unies avant qu'ils soient devenus insolubles.

271. Nous suivons donc avec le plus vif intérêt les suggestions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/39/1], destinées à rendre plus efficaces l'action des principaux

organes de l'Organisation en matière de maintien de la paix.

272. En effet, le recours aux formes de négociations multilatérales, au dialogue et à la coopération sont plus nécessaires que jamais. Et pourtant, on n'a jamais autant oublié ou négligé de recourir à des formules de coopération multilatérale pour donner la préférence, sous prétexte d'une plus grande efficacité, à d'autres formes de relations entre États qui ont parfois abouti à des situations de plus grave tension politique.

273. Pour des petits pays comme le nôtre, à tendance humaniste, ouverte, tolérante et pacifique, ce coup porté à la solidarité internationale est très préoccupant. Nous voudrions que tous les dirigeants du monde consacrent le meilleur de leur attention à ce problème, de telle sorte que la confiance à l'égard des institutions internationales soient renouvelée.

274. L'année prochaine, nous célébrerons le quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Nulle occasion n'est plus appropriée pour réfléchir de façon rigoureuse, comme l'exigent nos devoirs politiques et moraux ainsi que les impératifs de la conscience universelle. Les Nations Unies peuvent et doivent assurer l'élargissement de la portée de leur action dans la vie internationale contemporaine.

275. M. HAMEED (Sri Lanka) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec un grand plaisir que je vous adresse, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations et les meilleurs vœux de Sri Lanka à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. La Zambie et Sri Lanka, membres fondateurs du Mouvement des pays non alignés et membres du Commonwealth, entretiennent des relations très cordiales. Nous avons admiré, Monsieur le Président, vos qualités de négociateur et nous avons été témoins de la manière courtoise mais ferme dont vous avez usé de votre marteau dans plusieurs instances des pays non alignés et des Nations Unies. Sri Lanka, par conséquent, est particulièrement heureuse que vous, éminent fils de la Zambie, dirigiez la présente session.

276. Ma délégation voudrait également déclarer ici combien elle a apprécié la manière admirable dont le Président sortant de l'Assemblée générale, M. Jorge Illueca, a dirigé les travaux de la trente-huitième session.

277. Sri Lanka se félicite de l'entrée à l'Organisation des Nations Unies d'un autre État d'Asie, l'État du Brunéi Darussalam auquel nous adressons nos meilleurs vœux. Grâce à sa longue histoire et à ses traditions, à ses ressources et à son emplacement, le Brunéi Darussalam pourrait jouer un rôle considérable dans la vie de la communauté internationale.

278. En examinant le panorama international, aussi bien politique qu'économique, on ne peut s'empêcher d'avoir une impression générale de tristesse, ce qui fait que la coopération internationale est plus impérieuse que jamais.

279. Dans le domaine économique, les perspectives d'une approche globale, basée sur la coopération et la restructuration des relations économiques internationales sont sombres et les disparités économiques entre les nations se sont accentuées. Un climat de reprise économique dans les pays développés donnera bien

sûr quelques raisons d'être optimistes en ce qui concerne la restructuration. Mais il y a toute raison de croire que la reprise de l'année dernière pourrait ne pas s'avérer durable.

280. Comme l'a indiqué une étude récente menée par le groupe d'experts du Commonwealth sur le problème international de la dette, la reprise s'explique pratiquement par l'augmentation, au cours de ces deux dernières années, de déficits budgétaires insoutenables en raison des politiques d'expansion dans une seule économie puissante. Par conséquent, cette reprise est fragile du fait qu'elle ne repose pas sur une base suffisamment étendue. En même temps, le cours de la politique économique a connu ailleurs une profonde récession. En un mot, expansion excessive d'un côté et restriction excessive de l'autre, telle est la combinaison de politiques macroéconomiques qu'il convient de corriger si nous ne voulons pas que la reprise actuelle ne se transforme une fois de plus en récession profonde.

281. Nous avons pour responsabilité de préparer nos pays afin qu'ils trouvent le moyen de faire face à l'éventualité d'une autre dépression. Tout le monde dans cette salle est conscient de l'interdépendance économique mondiale; et toute récession qui se manifeste d'abord dans les pays développés ne peut manquer d'avoir également des conséquences néfastes dans les pays en développement.

282. Il est certain que la stratégie à long terme doit consister à renforcer les liens économiques au sein du tiers monde afin que nous soyons moins vulnérables aux perturbations causées par les échecs des politiques économiques dans le monde développé. Une banque du tiers monde ou une banque du Sud est l'une des solutions qui a été proposée et cette question fait l'objet de négociations au sein du Groupe des 77.

283. Il serait vain, toutefois, de croire que de telles initiatives porteraient des fruits assez tôt pour protéger les pays en développement de l'impact d'un effondrement de la reprise actuelle. Ce qu'il faut pour modérer la réaction en chaîne qui en résulterait au sein du tiers monde, ce sont des méthodes appropriées et souples du financement de la balance des paiements. Cela ne peut être réalisé aujourd'hui que par la voie des réformes attendues depuis longtemps des institutions de Bretton Woods, à savoir du FMI et de la Banque mondiale. Il faut au moins mettre en place une institution qui offrirait un financement inconditionnel et suffisamment substantiel aux pays qui subiraient un choc extérieur tel que la chute des prix des produits de base. Les institutions qui existent à l'heure actuelle sont d'une insuffisance notoire.

284. Autrement, les budgets des pays en développement s'effondreraient à leur tour, en raison par exemple d'un manque de recettes d'exportation. Les pays se trouveraient alors devant un choix impossible entre une réduction de leurs programmes de développement d'une part, et le risque d'inflation de l'autre, en finançant les déficits budgétaires par une émission de monnaie. Une deuxième mesure à prendre d'urgence serait de doter le FMI du moyen de faire face au problème de la dette internationale. Enfin, il est nécessaire que le FMI crée des droits de tirage spéciaux dans la mesure où cela est nécessaire. De nombreuses organisations et autorités ont présenté des arguments irréfutables à ce sujet. Cela revêt une

importance particulière à une époque où la reprise dans les pays développés est si délicate et où l'inflation a décliné. En bref, une reprise véritable et durable de l'économie internationale exige un effort mondial.

285. Seul un effort véritablement international dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est capable de garantir la mise en valeur de l'abondante richesse des océans pour le bien de l'humanité tout entière. Les pays en développement ont besoin de développer leurs capacités dans le domaine des océans, en particulier leurs capacités scientifiques et techniques, ce qui ne peut être accompli qu'en créant un programme bien planifié et coordonné sous l'égide des Nations Unies pour opérer à des niveaux régionaux et mondiaux. L'océan Indien, qui est bordé par l'Afrique et l'Asie, doit occuper une place particulière dans ce contexte. Un effort commun de toutes les institutions des Nations Unies serait opportun et très utile pour pouvoir retirer des bénéfices du nouveau régime des océans.

286. Le continent antarctique doit rester à l'abri de la militarisation et des affrontements internationaux. Il faudrait mettre en valeur de manière équitable, rationnelle et sûre, les ressources de ce vaste continent. Sri Lanka est en faveur d'une étude détaillée de tout le système antarctique et de la création d'un comité spécial à cette fin.

287. Du point de vue politique, les tensions internationales se sont accentuées et ont mené dans certains domaines à des situations d'affrontement et de conflits armés. Les relations entre les deux grandes alliances de défense se sont détériorées et l'accélération étourdissante de la course aux armements en a été une retombée alarmante. La dimension nucléaire de la course aux armements est de mauvais augure pour l'ensemble de l'humanité. La théorie de dissuasion nucléaire, qui est avancée comme moyen d'assurer la paix, est maintenue périlleusement à des niveaux d'armements sans cesse plus élevés, augmentant ainsi, plus qu'elle ne la réduit, la menace d'une conflagration mondiale. Sri Lanka se félicitera toujours de toute initiative tendant à établir le dialogue et la négociation sur les questions prioritaires de désarmement afin de faire tomber les dangereuses barrières du doute et de la méfiance, particulièrement entre les superpuissances.

288. Les océans et les terres émergées de cette planète sont depuis longtemps souillés par les polluants de la militarisation. A présent, la "dernière frontière de l'homme" — l'espace extra-atmosphérique lui-même — est menacée de la pire des pollutions, celle de la course aux armements. Sri Lanka espère poursuivre pendant cette trente-neuvième session une initiative entreprise au cours des deux dernières sessions en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

289. Aux yeux de Sri Lanka, la Déclaration-faisant de l'océan Indien une zone de paix est une initiative d'une importance particulière dans le domaine du désarmement. Les États de l'océan Indien, les grandes puissances et les principaux usagers maritimes de l'océan sont engagés dans une entreprise commune afin de convoquer la Conférence sur l'océan Indien l'année prochaine à Colombo. La Conférence elle-même n'établira pas une zone de paix du jour au lendemain, mais elle soulignera les principes essentiels

et les modalités, mécanismes et dispositions appropriés pour sa création.

290. L'une des extensions naturelles de l'océan Indien est le Golfe, où deux États islamiques non alignés avec lesquels Sri Lanka entretient les relations les plus étroites, l'Iran et l'Iraq, sont en conflit. Nous espérons que ce différend tragique se terminera rapidement, apportant la paix aux peuples de l'Iraq et de l'Iran et la sécurité à la région.

291. Le Moyen-Orient, dans son ensemble, demeure une zone de tensions. De nombreuses réunions internationales, tenues sous les auspices des Nations Unies, des États non alignés, de la Ligue des États arabes et de la Conférence islamique, ont permis d'identifier les éléments clefs d'un règlement de la question du Moyen-Orient et un consensus international s'est fait sur ces éléments. Il est clair que la question de Palestine est au cœur de la question du Moyen-Orient et qu'aucun règlement juste et viable n'est possible sans le retrait d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés et le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits nationaux inaliénables. Ces droits comprennent le droit du peuple palestinien de retourner dans sa patrie, son droit à l'autodétermination et son droit de créer un État indépendant en Palestine. L'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, doit participer pleinement et sur un pied d'égalité avec les autres parties au règlement de cette question. Sri Lanka a été heureuse d'accueillir à Colombo une mission résidente de l'OLP jouissant du plein statut diplomatique d'ambassade.

292. Sri Lanka est vivement préoccupée par les événements au Liban et lance un appel pour que soient pleinement respectées la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

293. Nous sommes convaincus que, tout comme l'OLP en Palestine, la SWAPO en Namibie est à l'avant-garde de la lutte menée par le peuple majoritaire contre la tyrannie d'une minorité raciste. Pour la Namibie, il existe déjà un plan de paix détaillé, sous la forme de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité mais, à cause de l'intransigeance de l'Afrique du Sud de l'*apartheid*, ce plan reste sans effet. Sri Lanka refuse de lier des questions étrangères, telle que celle de la présence de troupes cubaines en Angola, aux problèmes de l'indépendance namibienne.

294. En Afrique du Sud même, le régime d'*apartheid* a essayé de favoriser l'adoption de prétendues réformes constitutionnelles afin de resserrer son emprise sur le peuple majoritaire d'Afrique du Sud. Sri Lanka proclame sa solidarité avec le peuple majoritaire d'Afrique du Sud dans sa lutte légitime pour établir une société démocratique non raciale dans une Afrique du Sud unie et non fragmentée.

295. Bien que les situations respectives de l'Afghanistan et du Kampuchea aient à leur origine un ensemble de circonstances différentes et distinctes, Sri Lanka estime qu'une paix juste et durable n'est possible dans aucun de ces deux pays si elle n'est pas fondée sur une solution politique globale dans laquelle les éléments indispensables seraient le retrait des forces étrangères ainsi que des garanties susceptibles

d'assurer la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de ces Etats respectifs. Les efforts du Secrétaire général pour trouver des solutions à ces questions exigent le plein appui de la communauté internationale, en particulier celui des parties directement concernées.

296. L'instabilité et l'insécurité que ressentent les Etats d'Amérique centrale nous préoccupent. On espère que le processus de Contadora aidera à assurer le maintien de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ces Etats et amènera la stabilité et la sécurité dans cette région.

297. Sri Lanka appuie le désir du peuple coréen de réunifier sa patrie pacifiquement, par la voie du dialogue direct, sans ingérence étrangère et en conformité avec les principes du Communiqué conjoint Sud-Nord du 4 juillet 1972<sup>8</sup>.

298. En ce qui concerne Chypre, nous appuyons les efforts du Secrétaire général pour encourager de vrais entretiens intercommunautaires afin de trouver un règlement viable susceptible d'amener la paix dans la République de Chypre. Aucun règlement n'est possible sans le retrait inconditionnel des forces étrangères du nord de Chypre. Sri Lanka a toujours appuyé l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le caractère non aligné de Chypre. Je voudrais souligner qu'aucun Etat ne devrait utiliser ses forces armées pour s'ingérer ou intervenir dans les affaires intérieures d'un autre Etat, pour quelque raison que ce soit. L'ingérence et l'intervention au nom d'intérêts ethniques et d'affinités avec le peuple d'autres Etats devraient être sévèrement réprimées dans l'intérêt de la stabilité internationale. L'agression est toujours l'agression, même si on cherche à l'embellir en invoquant le bien-être des groupes raciaux ou religieux apparentés qui se trouvent ailleurs.

299. Après la deuxième guerre mondiale, les Etats ont suivi individuellement des stratégies différentes, selon la manière dont ils percevaient leurs besoins de défense. Certains se sont joints à des alliances militaires mutuellement exclusives; d'autres ont opté pour la neutralité, et de nombreux autres se sont engagés dans une politique de non-alignement. Dans l'après-guerre, beaucoup d'Etats ont dû subir des menaces à leur indépendance et à leur liberté. Il est important de noter que ceux qui ont été ainsi touchés étaient principalement de petits Etats : Chypre, le Kampuchea, l'Afghanistan.

300. Par conséquent, il est opportun, à ce propos, de rappeler la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [*résolution 2625 (XXV)*] et de réaffirmer que le territoire d'aucun Etat, quel qu'il soit, ne devrait être utilisé pour préparer ou commettre des actes hostiles contre le territoire d'un autre Etat. L'application de ces principes ne saurait être fonction des circonstances; ils ne peuvent faire l'objet d'aucune limitation; il ne saurait y avoir aucune circonstance atténuante pour justifier la menace, les pressions ou la subversion. Ce sont des principes universellement applicables, que ce soit en Asie du Sud, la propre région de Sri Lanka, ou dans la lointaine région de l'Amérique centrale.

301. Sri Lanka est un pays démocratique, multiracial, multilingue et multiconfessionnel. Nous som-

mes engagés à faire régner le droit. Nous respectons les droits des individus. La Constitution interdit la discrimination pour des raisons de race, de religion ou de langue. Traditionnellement, pendant des siècles, nous avons toujours été un modèle d'harmonie communautaire. Les troubles communautaires du mois de juillet de l'année dernière représentent donc un événement tragique dans la vie de notre nation. Certains milieux mal intentionnés, en dehors de Sri Lanka, ont voulu nous mettre au pilori et nous asseoir en permanence au banc des accusés. Le fait que les aberrations de petits Etats soient ainsi sujets à sensation et soient exagérées au-delà de toutes proportions en dit long, hélas, sur les relations internationales.

302. Le Président et le Gouvernement de Sri Lanka, en dépit de toutes sortes de difficultés, ont essayé de trouver une solution politique aux problèmes qu'ils traversent. Une conférence à laquelle participent tous les partis, aussi bien les groupes majoritaires que les groupes minoritaires, se réunit sous la direction du Président de notre pays pour essayer de trouver des solutions susceptibles d'être acceptées par tous les intéressés.

303. Dans l'intervalle, des groupes épars de terroristes, qui cherchent à imposer par la violence et la terreur un Etat séparé fondé sur des bases racistes, ont rendu le processus démocratique de plus en plus difficile à appliquer. Ces terroristes, qui ne constituent qu'une petite minorité à l'intérieur de la communauté tamile, dirigent leur campagne de violence non seulement contre la communauté majoritaire et les forces de sécurité, mais aussi contre des civils innocents membres de la communauté tamile qui sont attachés à une Sri Lanka multiraciale unie.

304. Le groupe terroriste trouve refuge, instructions, sympathie et même encouragement en territoire étranger, représentant une menace constante de déstabilisation pour le pays.

305. Le terrorisme a des ramifications internationales sordides. La coopération internationale est par conséquent vitale si nous voulons faire face au terrorisme international pour l'éliminer. L'année dernière, l'Assemblée générale a adopté par consensus une résolution qui demandait à tous les Etats d'honorer l'obligation qui leur incombe, en vertu du droit international, de s'abstenir d'organiser et d'encourager des actes de guerre civile ou de terrorisme sur le territoire d'un autre Etat, d'y aider ou d'y participer [*résolution 38/130*].

306. Le Président de Sri Lanka a proposé que la communauté internationale agisse de façon concertée, par l'intermédiaire des Nations Unies, pour éliminer à jamais le terrorisme international. Les Nations Unies, conformément aux instruments internationaux existants, devraient prier tous les Etats de coopérer plus étroitement les uns avec les autres, et veiller à ce qu'ils le fassent, notamment au moyen d'échanges d'informations pertinentes relatives à la prévention et à la lutte contre le terrorisme international et par la conclusion de traités spéciaux visant à assurer l'extradition ou la poursuite en justice des terroristes. Nous pensons que les Nations Unies devraient prendre des mesures efficaces pour mettre en place le mécanisme nécessaire à l'application de mesures concertées contre le terrorisme international.

307. J'ai eu l'avantage de représenter Sri Lanka à plusieurs sessions de l'Assemblée générale. Les perspectives qui s'offrent à cette session, à la veille du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, ne sont ni pires, ni meilleures que celles de ces quelques dernières années. Par conséquent, nous devons nous garder de succomber soit à une résignation qui nous pousserait au désespoir et à l'apathie soit à la recherche agressive et impitoyable d'intérêts égoïstes. Les deux extrêmes sont dangereux.

308. Récemment, le Secrétaire général décrivait l'option qui s'offre à nous comme un choix entre l'unilatéralisme et le multilatéralisme. Les Nations Unies sont composées de 159 nations indépendantes ayant chacune des obligations envers leur peuple. En exploitant tout le potentiel de l'Assemblée pour créer une harmonie et une compréhension mutuelle plus grandes, nous devrions assurer que tous les Etats, indépendamment de leur dimension, de leur force économique et de leur force militaire, jouissent d'une même

acceptation, d'un même respect et d'une même dignité dans la manifestation de la volonté de l'Organisation.

*La séance est levée à 19 h 15.*

#### NOTES

<sup>1</sup> Fonds monétaire international, *Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice financier clos le 30 avril 1984*, Washington.

<sup>2</sup> Voir *Rapport de la Conférence internationale sur la population, 1984* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.XIII.8 et rectificatif).

<sup>3</sup> Pour le texte, voir résolution 38/40, par. 1.

<sup>4</sup> Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

<sup>5</sup> Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20).

<sup>6</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément n° 1.*

<sup>7</sup> E/CN.4/1984/72.

<sup>8</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.*